# Comité de programmation LEADER, DES PROJETS pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

# Compte-rendu

4 février 2019 au Plan d'Aups

### Ordre du jour

- 1 Introduction de la séance
  - o Point sur l'avancement opérationnel
  - Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation
  - O Mise à jour du Comité de Programmation
- 2 Examen de 12 projets pour sélection et programmation
- 3 Point sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Locale de Développement
- 4 Point d'avancement et valorisation des projets
- 5 Retour sur le circuit de gestion LEADER
- 6 Point d'avancement financier du programme
- 7 Questions diverses







## **PARTICIPANTS**

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	Х
Jean-Pierre VÉRAN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Mickaël LATZ	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Jean-Michel CONSTANS	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Franck PERO	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	Х
Christophe PALUSSIÈRE	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Jean-Pierre MORIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Titulaire	
André GUIOL	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Annie CHARRIER	Élue locale - Pays de la Provence Verte	Titulaire	X
Bernard De BOISGELIN	Élu local - Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Michel GROS	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Ariane BOSSEZ	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Claude FABRE	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume		
Christian OLLIVIER	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Monique MATHIEU	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Blandine MONIER	Élue locale - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jacques PAUL	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Alain DARMUZEY	Élu local - Projet de PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	Représentant consulaire - CCI du Var	Titulaire	Х
Michel GILLY	Élu consulaire - CCI du Var	Suppléant	
Michel MERLY	Élu consulaire - CMA du Var	Titulaire	Х
Jean-Marcel GIOFFREDO	Élu consulaire - CMA du Var	Suppléant	
Yves JULLIEN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture du Var	Titulaire	Х
Bernard BAUDIN	Élu consulaire - Chambre d'Agriculture des Bouches-du- Rhône	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présence
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	х
Aurore SEIDNER-LECAT	SEIDNER-LECAT Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte		
Bernard FONTAINE Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte		Titulaire	х
Catherine DELZERS	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléant	
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	х
Alain GOLÉA	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Jean-Marc THÉNOUX	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Christian BRAYER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	
Vincent ARCUSA	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Titulaire	X
André BRÉMOND	Acteur-ressource - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean MAROTTA	Actrice-ressource - TOURISME	Titulaire	
Sophie COSSETTINI-BUREL	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	
George DELI	Acteur-ressource - TOURISME	Titulaire	
Nathalie ROUBAUD	Actrice-ressource - TOURISME	Suppléant	
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	Х
Olivier CHANDIOUX	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
Frédéric-Georges ROUX	Acteur-ressource - FORÊT	Titulaire	
Hervé RACINE	Acteur-ressource - FORÊT	Suppléant	
'Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource - PATRIMOINE	Titulaire	X
Marc RICHARD	Marc RICHARD Acteur-ressource - PATRIMOINE		
François FIL	nçois FIL Acteur-ressource - LIEN SOCIAL Titulaire		
Hugues FRACHE	Acteur-ressource - LIEN SOCIAL	Suppléant	
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	X
Amandine ALLEAUME	Actrice-ressource - DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléant	
Alexandre ABRY	Conseil Régional PACA – Direction des territoires	Observateur	X
Emmanuelle LASSEE	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	Co-directrice	Х
Azza CHALLOUF	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice	X
Canelle CARLES			X
Marie Noëlle VARLET			X
Yves TRAVERSARI			Х
Sophie JOANNET	VEGA, entreprise solidaire d'utilité sociale	Membre entrant	Х
		Membre entrant	X

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, 16 membres ont participé à la réunion, dont 9 membres délibérants du collège public et 7 membres délibérants du collège privé. Les conditions de quorum ont donc été réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.

Remarque : 4 membres entrants étaient également présents, mais sans voix délibérante au début de la séance. Ils ont eu la possibilité de voter après la validation officielle de la nouvelle composition du Comité de Programmation.

### 1. Ouverture de la réunion

Bernard VAILLOT, Maire de Camps-la-Source, Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, et Président du GAL Provence Verte Sainte-Baume, remercie l'ensemble des participants pour leur venue nombreuse.

Il exprime sa satisfaction quant à la diversité des endroits dans lesquels les Comités de Programmation sont organisés et qui couvrent différentes parties du territoire.

Les conditions de quorum étant réunies pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, la parole est donnée à l'équipe technique du GAL pour la présentation de la réunion.

### 1.1. Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation

Un bref rappel des décisions prises lors du comité de programmation du 10 décembre est indiqué dans le dossier de séance.

Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU a fait une remarque sur la formulation des recommandations relatives aux avis d'opportunité.

### -> Le compte-rendu du précédent comité de programmation est validé à l'unanimité.

### 1.2. Avancement opérationnel du programme

L'équipe technique a informé les membres du Comité de Programmation que la programmation d'une douzaine de projets est à l'ordre du jour :

- 5 projets de l'AAP1V3 (présentés pour opportunité déc. 17)
- 7 projets de l'AAP2V1 (présentés pour opportunité mars 18).

Les demandes de paiement continuent à être déposées par les porteurs de projet (et instruites par l'équipe technique) : 3 liquidées, 2 en cours de liquidation et 3 en cours d'instruction.

Les nouveaux Appels à candidature ont été ouverts au 1er janvier 2019. Il s'agit :

- → D'Appels à Projets concernant la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement (19.2). Ces AAP concernent les 5 dispositifs / Fiches Actions du GAL (date de clôture au 30 avril).
  - → D'AAP relatifs à la coopération
  - un Appel à Propositions Permanent pour le soutien préparatoire,
  - un Appel à Projets pour les actions de coopération (date de clôture au 30 avril).

Une **réunion publique de présentation de LEADER** a été organisée le 31 janvier dernier au Beausset en vue de mieux faire bénéficier les acteurs de cette partie du territoire des subventions LEADER (peu de projets ayant émergé à ce jour du Sud et de l'Ouest Sainte-Baume). Bernard VAILLOT remercie Monique MATHIEU pour son accueil. La réunion, pendant laquelle il y a eu des témoignages de porteurs de projets, a mobilisé une diversité d'acteurs et a connu de riches échanges.

### 1.3. Point sur le renouvellement comité de programmation

Il a été rappelé que, d'après le règlement intérieur du Groupe d'Action Locale LEADER 2014-2020 en Provence Verte Sainte-Baume, le « Comité de Programmation et la Présidence seront renouvelés selon la même procédure à mi-parcours de la démarche (soit en septembre 2018 après 3 années d'exercice). Les membres sortants sont rééligibles. »

Lors du Comité de Programmation du 17 septembre 2018, il a été convenu de proposer aux membres actuels de renouveler leur appartenance au Comité de Programmation et de contacter les structures en vue de confirmer la liste de leurs représentants. En effet, la forte mobilisation des membres du Comité de Programmation a largement contribué au dynamisme du GAL Provence Verte Sainte-Baume.

Des courriers ont ainsi été envoyés aux membres et aux structures représentées. Les changements suivants ont été communiqués par les structures représentées :

- Syndicat Mixte PNR Sainte-Baume (collège public)
  - Non renouvellement : Claude FABRE
  - > Christian OLLIVIER devient titulaire
  - Nouveau membre: Suzanne ARNAUD (suppléante)
- Conseil de Parc du PNR Sainte-Baume (collège privé)
  - Non renouvellement : Jean-Marc THENOUX et Alain GOLEA
  - Nouveaux membres : Yves TRAVERSARI (titulaire) et Marie-Noëlle VARLET (suppléante)
- Acteurs ressource (collège privé)
  - > Agriculture: remplacement de Vincent ARCUSA (suppléant) par Matias ALLAVENA
  - Forêt: remplacement de Frédéric-Georges ROUX (titulaire) par Pierre DE PISSY
  - > Tourisme : remplacement de Sophie COSSETINI BUREL (suppléante) par Caroline PLOUVIER
  - > Lien social : remplacement d'Hugues FRACHE (suppléant) par Sophie JOANNET

Les nouveaux candidats qui ont participé à la séance se sont présentés. Yves TRAVERSARI, 75 ans est un habitant du Castellet. Il est membre du Conseil de Parc du PNR Sainte-Baume. Marie-Noëlle VARLET est également membre du Conseil de Parc du PNR Sainte-Baume, et plus particulièrement de la commission Agriculture. Sophie JOANNET est directrice de VEGA, une entreprise solidaire d'utilité sociale qui exerce des activités sur des communes du territoire. Caroline PLOUVIER travaille dans le secteur touristique et a des chambres d'hôtes.

-> Le comité de programmation valide, à l'unanimité, la nouvelle composition du Comité de Programmation intégrant les changements demandés par les structures membres.

La nouvelle composition du Comité de Programmation est en Annexe. Yves TRAVERSARI, Caroline PLOUVIER et Sophie JOANNET ont ainsi intégré les membres votants pour le reste de la séance.

### 2. Sélection et programmation de projets

2.1. Sélection et programmation des dossiers issus de la troisième vague des appels à propositions permanents 2016 (AAP1-V3)

L'équipe technique a rappelé que la sélection-programmation de 5 projets de la Fiche Actions 1.1 est à l'ordre du jour. Les principaux éléments relatifs aux projets et leur classement selon la grille de sélection ont été présentés avant de procéder aux votes.

Classement des dossiers déposés dans le cadre de l'Appel à projet 1 – 3 ème vague, Type d'opération 1.1 :

RANG	1.1 - STRUCTURER LES FILIERES DE TERRITOIRE	
1	Chambre d'Agriculture du Var Favoriser le renouvellement des générations en cave coopérative Note: 7/10	
		7

2	Communauté de communes Provence Verdon Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal Provence Verdon Note : 6/10
2	Chambre de métiers et de l'artisanat régionale PACA Soutien à la filière Métiers d'art en Provence Verte et Sainte-Baume : accompagnement à la création d'un pôle d'art et d'artisanat d'art à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume  Note : 6/10
2	EPIC Office de tourisme de la Provence Verte  Accueil touristique en mobilité : étude préalable et saison-test  Note : 6/10
2	Communauté d'agglomération Provence Verte Réalisation d'un Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal (POPI) sur le territoire de la Provence Verte Note : 6/10

### Chambre d'Agriculture du Var: Favoriser le renouvellement des générations en cave coopérative

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	18 présents ont pris part au vote. Yves JULLIEN n'a pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	18

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 32 422,41 € au bénéfice de la Chambre d'Agriculture du Var, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 7 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

Communauté de communes Provence Verdon : Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal Provence Verdon

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	17 présents ont pris part au vote. Annie CHARRIER et Caroline PLOUVIER n'ont pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	17

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 15 530,24 € au bénéfice de la Communauté de communes Provence Verdon à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 6 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

Chambre de métiers et de l'artisanat régionale PACA : Soutien à la filière Métiers d'art en Provence Verte et Sainte-Baume : accompagnement à la création d'un pôle d'art et d'artisanat d'art à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	18 présents ont pris part au vote. Michel MERLY n'a pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	18

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 3 467,31 € au bénéfice de la Chambre de métiers et de l'artisanat régionale PACA, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 6 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

EPIC Office de tourisme de la Provence Verte : Accueil touristique en mobilité : étude préalable et saison-test

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	14 présents ont pris part au vote. Caroline PLOUVIER, Annie CHARRIER, Michel GROS, Franck PERO et Jacques PAUL n'ont pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	14

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 22 527,69 € au bénéfice de l'EPIC Office de tourisme de la Provence Verte, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 6 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

Communauté d'agglomération Provence Verte : Réalisation d'un Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal (POPI) sur le territoire de la Provence Verte

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

	15 présents ont pris part au vote. Michel GROS, Bernard VAILLOT,
Nombre de présents ayant voix délibérante	Franck PERO et Jacques PAUL n'ont pas participé au vote pour conflit
	d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	15

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 46 434,24 € au bénéfice de la Communauté d'agglomération Provence Verte, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 6 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

1.2 Sélection et programmation des dossiers issus de la première vague des appels à propositions permanents 2018 (AAP2 -V1)

L'équipe technique a rappelé que la sélection-programmation de 7 projets de la Fiche Actions 1.1 est à l'ordre du jour. Les principaux éléments relatifs aux projets et leur classement selon la grille de sélection ont été présentés avant de procéder aux votes.

Classement des dossiers déposés dans le cadre de l'Appel à projet 2 – 1ère vague, Type d'opération 1.1 :

RANG	1.1 - STRUCTURER LES FILIERES DE TERRITOIRE	1.2 - INVESTIR DANS LES FILIERES DE TERRITOIRE	2.2 - RENFORCER LE LIEN-SOCIAL
1	Terreau Paysan sur le territoire de la	Investissement en matériel	Centre Social et Culturel Intercommunal du Val d'Issole Prévention santé en Val d'Issole Halte répit et point écoute santé des jeunes Note: 8/10
1	Les AMAP de Provence Le Panier AMAP, vecteur de pérennisation des fermes bio et locales et de changement des comportements alimentaires des familles Note: 8/10		
1	Communauté de communes Provence Verdon Animation agricole pour l'accompagnement au développement de nouvelles filières agricoles : les plantes à parfum aromatiques et médicinales.  Note: 8/10		
2	L'Office de Tourisme de la Provence Verte Cyclotourisme en Provence Verte <u>Note : 7/10</u>	Agribio Provence Acquisition de matériel roulant pour une plateforme de producteurs dédiée à l'approvisionnement de la RHD Note: 7/10	

# ADEAR du Var : Élargissement et pérennisation des actions de l'espace-test agricole Terreau Paysan sur le territoire de la Provence Verte

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	19 présents ont pris part au vote. Aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	19

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 48 489,37 € au bénéfice de l'ADEAR du Var, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 8 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

# Les AMAP de Provence : Le Panier AMAP, vecteur de pérennisation des fermes bio et locales et de changement des comportements alimentaires des familles

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	19 présents ont pris part au vote. Aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	19

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 37 060,03 € au bénéfice des AMAP de Provence, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 8 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

Communauté de communes Provence Verdon : Animation agricole pour l'accompagnement au développement de nouvelles filières agricoles : les plantes à parfum aromatiques et médicinales

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	17 présents ont pris part au vote. Annie CHARRIER et Caroline PLOUVIER n'ont pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	17

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 4 276,35 € au bénéfice de la Communauté de communes Provence Verdon, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 8 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

### L'Office de Tourisme de la Provence Verte : Cyclotourisme en Provence Verte

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

a 12 p. 0. 2111111	
	14 présents ont pris part au vote. Annie CHARRIER, Michel GROS, Franck
Nombre de présents ayant voix délibérante	PERO, Jacques PAUL et Caroline PLOUVIER n'ont pas participé au vote
	pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	14

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 8 625,91 € au bénéfice de L'Office de Tourisme de la Provence Verte, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 7 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

### La Bas-Varoise : Investissement en matériel d'embouteillage automatisé

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	19 présents ont pris part au vote. Aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	19

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 17 101,78 € au bénéfice de la Bas-Varoise, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 8 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

# Agribio Provence : Acquisition de matériel roulant pour une plateforme de producteurs dédiée à l'approvisionnement de la RHD

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

a la programmation .	
Nombre de présents ayant voix délibérante	19 présents ont pris part au vote. Aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	19

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 14 800,09 € au bénéfice d'Agribio Provence, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 7 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

### Centre Social et Culturel Intercommunal du Val d'Issole : Prévention santé en Val d'Issole Halte répit et point écoute santé des jeunes

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	18 présents ont pris part au vote. Michel GROS n'a pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	18

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 25 454,64 € au bénéfice du Centre Social et Culturel Intercommunal du Val d'Issole, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 8 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

La question de la date limite de fin de programmation des projets a été posée. L'équipe technique a précisé que la date de fin de programmation initialement fixée était fin 2020. Vu les retards de programmation des projets à l'échelle nationale, certaines autorités de gestion ont acté le report de la date de fin de programmation à 2022, ce qui sera probablement le cas de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (même si, à jour, aucune confirmation officielle n'a été reçue).

Une autre question a été posée quant à l'éventuel abandon des projets par les porteurs. L'équipe technique a précisé que des cas d'abandon ont existé pour diverses raisons : soit pour faute de co-financement, soit pour des raisons de temporalités, en particulier dans le cas des premiers projets qui ont connu la période de mise en place des outils, soit pour des difficultés auxquelles des porteurs de projets sont confrontés.

### 3. EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

Chaque GAL doit évaluer sa Stratégie Locale de Développement. Une évaluation à mi-parcours (premier semestre 2019 pour la programmation européenne en cours, 2014-2020) doit aider au suivi et au pilotage des actions et apporter les éventuels ajustements nécessaires. Un cadre commun d'évaluation de LEADER 2014-2020 a été établi pour les 13 GALs de la région PACA.

L'évaluation à mi-parcours de la stratégie du GAL a pour finalités :

- D'ajuster la stratégie LEADER;
- De communiquer sur la stratégie LEADER et les réalisations ;
- D'inciter de nouveaux acteurs à monter des projets et faire émerger de nouveaux projets ;
- D'apprécier la fluidité et l'efficacité des échanges entre acteurs (GAL, Autorité de Gestion, cofinanceurs, partenaires techniques).

En vue d'appuyer l'équipe technique LEADER dans sa mission d'évaluation à mi-parcours, le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon est en train de recruter une stagiaire. Cette évaluation se fera, notamment, sur la base des outils mis en place et des indicateurs collectés dans le cadre de ce dispositif.

L'équipe technique a proposé les questions évaluatives suivantes :

#### Le fonctionnement du GAL :

- ✓ Instances de gouvernance
- ✓ Efficacité du cycle de gestion de projets
- √ Efficacité de l'accompagnement
- ✓ Outils mis en place

### - La programmation et les projets :

- ✓ Avancement opérationnel et consommation de l'enveloppe (/ Fiche-actions...)
- ✓ Analyser la pertinence des Fiches-Actions : est-ce que les projets répondent aux FA ?

### La Stratégie et l'impact sur le territoire :

✓ En quoi est-ce que les actions LEADER sont d'une plus-value sur le territoire (réponse aux stratégies...) ?

Une autre suggestion exprimée par le Comité de Programmation était d'évaluer la visibilité grand public de la réalisation des projets LEADER.

Dans le même sens, la communication sur les projets par les structures porteuses du GAL (sites web,...) pourrait être évaluée.

L'importance de communiquer sur les résultats de l'évaluation a été soulignée. Le Comité de Programmation aurait à s'organiser pour une stratégie de communication, notamment en vue de consommer les enveloppes des Fiches Actions qui auraient été les moins sollicitées.

### 4. POINT D'AVANCEMENT ET VALORISATION DES PROJETS

Suite à la réalisation d'un certain nombre de projets, et au paiement d'une partie d'entre eux, le GAL s'apprête à valoriser les projets qu'il a soutenus lors de la présente programmation européenne.

La valorisation des projets pourrait se faire sous différentes formes :

- Des Fiches projets, dont certaines pourraient être présentées sous forme de posters,
- Une rencontre avec les porteurs de projets en vue de la valorisation des projets
- A travers les médias

L'équipe technique a passé en revue l'état d'avancement des projets des 3 premières vagues de projets relatives à l'Appel à Projets 2016 (Cf. tableau en annexe). Elle en a présenté quelques illustrations (photos, dessin animé...). Il a été constaté que la plupart des premiers projets ont été réalisés, voire soldés.

### 5. RETOUR SUR LE CIRCUIT DE GESTION LEADER

L'équipe technique a rappelé le cycle de gestion de projets, avec ses différentes étapes (Cf. schéma en annexe).

La longueur des délais a été constatée. La question de la longueur du cycle a été posée à l'équipe technique qui a précisé qu'entre la transmission des pré-projets en réponse aux AAP et l'établissement des conventions attributives, les délais sont d'environ un an. La question de la possibilité de les raccourcir a été posée à Alexandre ABRY de la Région. Ce dernier a expliqué les différentes étapes par lesquelles on doit passer pour le co-financement régional tout en regrettant que les délais ne soient pas compressibles. Il faut ainsi environ 2 mois et demi entre le Comité des Financeurs (organisé avec l'équipe technique du GAL) et le vote des élus régionaux.

6. POINT D'AVANCEMENT FINANCIER DU PROGRAMME

La maquette en fin de séance affiche donc :

		Comités de programmation	nation					Reliquat post 04/02/2019
Sous-mesure / Fiche Actions	Montant FEADER des enveloppes	Montant programmé le 26/09/17	Montant programmé le 04/12/17	Montant programmé le 17/09/18	Montant programmé le 10/12/2018	Montant à programmer le 04/02/2019	Reliquat post 04/02/2019	(en % par rapport à l'enveloppe)
1.1 - Structuration des filières de territoire	440 000,00 €	63 809,58 €	0 €	0 €	0€	218 833,55 €	157 356,87 €	36 %
1.2 - Investissements dans les filières de territoire	300 000,00 €	66 598,51 €	45 731,57 €	6 677,89 €	<b>€</b> 0	31 901,87 €	149 090,16 €	%05
2.1 - Patrimoines et identité	295 507,38 €	0€	31 788,03 €	93 628,86 €	0€	0 €	170 090,49 €	28 %
2.2 - Lien-social	225 000,00 €	63 136,05 €	0 €	0 €	86 858,57 €	25 454,64 €	49 550,74 €	22 %
3.0 - Projets- pilotes	155 000,00 €	7 813,26 €	76 306,90 €	0 €	) (	0 €	70 879,84 €	46%
TOTAL	1 415 507,30 €	201 357,40 €	153 826,50 €	100 306,75 €	86 858,57 €	276 190,06 €	597 417,36 €	42 %

### 7. Questions diverses:

En outre, une assemblée plénière / évènement de valorisation des projets LEADER au printemps sera à organiser au courant du printemps 2019, à une date qui reste à confirmer.

La prochaine réunion du comité de programmation est prévue le

## Lundi 17 juin 2019 matin

Le lieu de la réunion, à priori dans la commune de Bras, reste à confirmer.

Les principaux points qui pourraient faire partie de l'ordre du jour :

- La **présentation en opportunité** des nouveaux projets 19.2 et 19.3 (pré-projets transmis en réponse aux AAP dont la date de clôture 30 avril 2019)
- Point sur l'évaluation à mi-parcours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 4 février 2019 à 11h40. Un moment convivial est proposé aux participants, préparé par l'équipe technique et le traiteur local « Locodici ».



## MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION!

## A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME!





# Comité de programmation LEADER, DES PROJETS pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

Compte-rendu

17 juin 2019 à Bras

## Ordre du jour

- 1 Introduction de la séance
  - Point sur l'avancement opérationnel
  - o Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation
  - Mise à jour du Comité de Programmation
- 2 Examen de 5 projets pour avis d'opportunité
- 3 Point sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Locale de Développement
- 4 Questions diverses













# **PARTICIPANTS**

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présence
COLLÈGE PUBLIC			
Bernard VAILLOT	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	Х
Jean-Pierre VERAN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Michaël LATZ	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	
Jean-Michel CONSTANS	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Franck PERO	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	Х
Christophe PALUSSIERE	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Jean-Pierre MORIN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	
André GUIOL	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Annie CHARRIER	élue locale – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	Х
Bernard De BOISGELIN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Michel GROS	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Ariane BOSSEZ	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Christian OLLIVIER	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Suzanne ARNAUD	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Monique MATHIEU	élue locale - PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Blandine MONIER	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Jacques PAUL	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	х
Alain DARMUZEY	élu local - PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	élu consulaire - CCI83	Titulaire	Х
Michel GILLY	élu consulaire – CCI83	Suppléant	
Michel MERLY	élu consulaire - CMA	Titulaire	х
Jean-Marcel GIOFFREDO	élu consulaire - CMA	Suppléant	
Yves JULLIEN	élu consulaire - CA83	Titulaire	
Bernard BAUDIN	élu consulaire - CA13	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présence	
COLLÈGE PRIVÉ				
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	x	
Aurore SEIDNER-LECAT	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléante		
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	x	
Catherine DELZERS	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléante		
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	х	
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant		
Yves TRAVERSARI	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	х	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	
Marie-Noëlle VARLET	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléante	X
Christian BRAYER	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Titulaire	Х
Matias ALLAVENA	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Titulaire	X
André BREMOND	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Suppléant	
Georges DELI	Acteur-ressource thématique - TOURISME	Titulaire	
Nathalie ROUBAUD	Actrice-ressource thématique - TOURISME	Suppléante	
Jean MAROTTA	Acteur-ressource thématique - TOURISME	Titulaire	
Caroline PLOUVIER	Actrice-ressource thématique - TOURISME	Suppléante	Х
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource thématique - FORET	Titulaire	X
Olivier CHANDIOUX	Acteur-ressource thématique - FORET	Suppléant	
Pierre de PISSY	Acteur-ressource thématique - FORET	Titulaire	Х
Hervé RACINE	Acteur-ressource thématique - FORET	Suppléant	
ADA ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource thématique - PATRIMOINE	Titulaire	
Marc RICHARD	Acteur-ressource thématique - PATRIMOINE	Suppléant	
François FIL	Acteur-ressource thématique - LIEN SOCIAL	Titulaire	Х
Sophie JOANNET	Actrice-ressource thématique - LIEN SOCIAL	Suppléante	Х
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource thématique - DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	
Amandine ALLEAUME	Actrice-ressource thématique - DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléante	
Alexandre NOËL PNR de la Sainte-Baume		Directeur	X
Emmanuelle LASSEE	LASSEE Syndicat Mixte Provence Verte Verdon		X
Azza CHALLOUF			X
Canelle CARLES	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire- animatrice	Х
Guy FARNARIER	Conseil du Parc PNR Sainte-Baume	Futur membre	X
Laura MONTIEL	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Stagiaire	Х
Véronique DELEALIX Région Sud Provence Alnes Côte d'Azur Conseill		Conseillère régionale	X

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, 21 membres ont participé à la réunion, dont 9 membres délibérants du collège public et 10 membres délibérants du collège privé (+ 2 membres du collège privé suppléant non-délibérant mais siégeant en binôme avec la titulaire). À noter que François FIL a dû s'absenter pendant le vote et que, par conséquent, Sophie JOANNET (sa suppléante), avait une voix délibérante. M. Guy FARNARIER, nouveau membre dont l'intégration a été votée en début de séance était également présent, mais sans voix délibérante. Les conditions de quorum ont donc été réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.

### 1. Ouverture de la réunion

Bernard VAILLOT, Maire de Camps-la-Source, Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, et Président du GAL Provence Verte Sainte-Baume, remercie l'ensemble des participants pour leur venue nombreuse.

Il remercie M. Franck PERO, maire de la commune de Bras, pour son accueil à la salle des fêtes.

Il remercie particulièrement Mme DELFAUX, la conseillère régionale référente pour le GAL Provence Verte Sainte-Baume.

Les conditions de quorum étant réunies pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, la parole est donnée à l'équipe technique du GAL pour la présentation de la réunion.

### 1.1. Validation du compte-rendu du précédent comité de programmation

Un bref rappel des décisions prises lors du comité de programmation du 4 février est indiqué dans le dossier de séance.

-> Aucune remarque n'est formulée au sujet du compte-rendu du précédent comité de programmation qui est validé à l'unanimité.

### 1.2. Avancement opérationnel du programme

L'équipe technique a expliqué que 5 projets issus de la deuxième vague de l'appel à propositions 2 publié en 2018 ont été présentés pour avis d'opportunité comité de programmation du 10 décembre 2018 à Tavernes. Sur 4 projets ayant eu un avis favorable, deux dossiers de demande de subvention ont été déposés et les 2 autres projets ont été abandonnés. Les 2 dossiers instruits sont passés au Comité des Financeurs le 4 avril et seront soumis au vote des élus régionaux à l'occasion des prochaines sessions de vote de ces derniers.

**11 nouveaux pré-projets ont été transmis** en réponse aux Appels à Projets lancés le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (AAP3) clôturés le 30 avril. La présentation des pré-projets va s'échelonner sur la présente séance et sur celle du 24 juin 2019.

À ce jour, dix projets ont déjà bénéficié de paiements (acompte ou solde) pour un montant total d'aides publiques de plus de 225 000,00 €. Plusieurs autres paiements devraient suivre courant 2019.

Enfin, l'évaluation à mi-parcours du programme est en cours avec l'arrivée de Laura MONTIEL en stage de fin d'études de 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> avril.

L'avancement financier a été présenté. Il a été rappelé que le GAL a consommé plus de 60% de l'enveloppe dédiée aux projets (dans le cadre de la sous-mesure 19.2) et que certaines Fiches-actions risquent d'être à court de crédits suite à la vague de projets en cours d'étude d'opportunité. Cette dynamique de consommation fait du GAL Provence Verte-Sainte Baume le territoire le plus avancé dans la programmation des projets (en nombre de projets) au sein de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

### 1.3. Mise à jour du Comité de Programmation

Deux remplacements de membres du Comité de Programmation ont été mis au vote :

- Suite aux dernières élections des Chambres d'agriculture et au renouvellement des élus, la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône nous a informés de la désignation de **Claude ROSSIGNOL** en remplacement de Bernard BAUDIN, suppléant.
- Hervé RACINE, acteur-ressource Forêt suppléant a présenté sa démission suite au dernier Comité de Programmation. Il est proposé de le remplacer par **Guy FARNARIER**.

M. FARNARIER est propriétaire forestier, qui fait partie de la commission « forêt » du Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume et actif au sein de l'association Forêt Méditerranéenne, de Forêt Modèle de Provence et de Découverte Sainte-Baume.

- -> Le comité de programmation valide, à l'unanimité, l'intégration de ces deux nouveaux membres.
- 2. Présentation pour avis d'opportunité des projets issus du train d'Appel à Projets AAP3

5 projets sur les 11 pré-projets réceptionnés en date du 30/04/2019 ont été présentés lors de cette séance. Il s'agit des projets suivants (répartis ici par lot relatif à chacun des appels à propositions - TO) :

Intitulé du projet	Code TO	Maître d'ouvrage	Budget présenté	FEADER maximal	CPN maximale
Balades vertes en Provence	TO1.1	Fédération des acteurs du tourisme en Provence	32 500 €	17 550 €	11 700 €
Attractivité des métiers du vin en Provence Verte	TO1.1	Cluster Provence Rosé	54 340 €	29 343 €	19 562 €
L'Agglo enchantée Cartes postales musicales de la Provence Verte et de la Sainte-Baume	TO2.2	Modi Mages	36 040 €	19 461 €	12 974 €
Installation d'un système de phytoépuration des eaux de pluie et des eaux usées recyclées en utilisant des plantes endémiques	TO3.0	Domaine des Danjean	95 043 €	51 323 €	34 215 €
Projet agroécologique Ferme Saint Georges	TO3.0	Cabinet d'agronomie provençale	226 850 €	100 000 €	66 666 €



# FILIÈRES et MICRO-FILIÈRES ÉCONOMIQUES

9 h 30 Balades vertes en Provence

Fédération des acteurs du tourisme en Provence

10 h 00 Cluster Provence Rosé

Attractivité des métiers du vin en Provence Verte



### LIEN SOCIAL et SOLIDARITÉ

10 h 30 Modi Mages

L'Agglo enchantée : Cartes postales musicales de la Provence Verte et de la Sainte-Baume



# PROJETS EXPERIMENTAUX DE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

11 h 00 Domaine des Danjean

Installation d'un système de phytoépuration des eaux de pluie et des eaux usées recyclées en utilisant des plantes endémiques

11 h 30 Cabinet d'agronomie provençale

Projet agroécologique Ferme Saint Georges

12 h 00 Délibération et avis d'opportunité sur les trois premiers lots de projets

Avant la présentation de chaque lot de projets, le montant total de l'enveloppe disponible sur la Fiche Actions a été rappelé. Il n'y avait pas de problème de disponibilité au niveau des Fiches Actions 1.1 et 2.2. Par contre, le montant sollicité par les 2 projets au titre de la Fiche actions 3.0 était inférieur à l'enveloppe disponible sur cette Fiche actions. L'équipe technique a exposé les différents scénarios possibles en expliquant qu'en cas d'avis d'opportunité positif concernant les 2 projets, l'un des 2 projets voire les 2 risquent de ne pas être financés (selon le classement au moment de la sélection).

	u tourisme en Provence		
	s et micro filières de territoire		
Questions adressées  Combien de membres comporte votre	Réponses apportées 12 il y a 10 ans ; une centaine aujourd'hui.		
fédération aujourd'hui?	12 ii y a 10 ans , une centaine aujouru nui.		
Combien coûte la cotisation?	25 €/an pour les non hébergeurs et 50 €/an pour les hébergeurs.		
Est-ce que l'office du tourisme de la Provence Verte est au courant du projet ? Et est-ce	Oui, on a même une lettre de recommandation du Président de l'OT L'OT vend déjà des circuits proposés par nos membres. L'objectif es		
qu'il le soutient ?	d'accroître le nombre de ces circuits.		
Est-ce qu'il ne s'agit pas d'un doublon avec ce que propose l'OT ?	Oui, c'est un doublon, mais en complément.  On augmentera le catalogue de circuits. C'est un travail c collaboration qu'on mènera avec l'OT dès l'étude de marché.		
Est-ce qu'il y a une pénurie en offre de circuits sur la Provence Verte ?	Oui. Il manque de circuits thématiques. Par exemple, le tourisme cultuel n'est pas beaucoup mis en valeur (templiers, patrimonial tourisme à cheval, etc.). Il y a une impulsion à donner. L'habitant du territoire n'a pas la possibilité pour le moment de faire son propre circuit en voiture.  On a tendance à séparer les activités patrimoine de l'activité économie mais c'est la même chose.		
Un problème que vous allez rencontrer concernant les ballades en cheminement doux est les liaisons entre communes en domaine privé. On n'a pas les autorisations écrites.	C'est pour ça qu'il faut de l'ingénierie en amont.		
En quoi peut consister le bénévolat ?	On a voulu valoriser l'équivalent temps plein du bénévolat.		
Vous estimez le temps de bénévolat à combien d'heures ?	Je ne saurais pas vous répondre.		
Pratiquement, ça fonctionne comment? Je suis touriste, j'arrive par exemple à Bras. Ça m'indique tous les membres de votre fédération qui sont sur place?	Vous avez de grandes familles d'activités. Vous constituez votre « panier ».		
Je vais avoir toutes les chambres d'hôtes ou que celles qui sont adhérentes ?	Ne seront dans ces packages que les membres de la Fédération. Il faudra le faire en amont, avant les vacances.		
On a évoqué les difficultés de traverser certaines propriétés. Question souvent débattue au sein de Fransylva, syndicat des propriétaires forestiers. Sur le fond le Syndicat n'est pas hostile mais à travers une convention. Il faut suivre le respect de ces itinéraires.	Il faut passer au niveau professionnel pour le faire car nos membres ne sont pas disponibles, en tant que bénévoles.		
Pourquoi ce n'est pas l'Office qui porte le projet ?	Il faut poser cette question à l'office du tourisme. De notre côté nous avons de l'expérience puisqu'on est à l'écoute des touristes. E ils nous disent souvent « on aurait besoin de faire du portage ».		
Vous serez Maître d'œuvre dans le cadre de ce projet ?	Non, nous serons Maitre d'ouvrage. Le Maitre d'œuvre serait un prestataire en ingénierie touristique. L'OT sera le promotionneur de projet.		

### Éléments portés au débat :

Le projet devrait être porté par l'Office du tourisme. Sinon, ça ferait un doublon.

Si c'est l'OT qui le porte ça renforcerait sa présence sur les territoires de l'Agglomération de la Provence Verte et de la Communauté de communes Provence Verte Verdon.

La fédération des acteurs du tourisme, quant à elle, a une faible représentativité des acteurs du tourisme sur le territoire. En plus, une partie de ses membres sont basés en dehors du territoire du GAL.

La Région pense également que c'est le travail que devrait faire l'Office du tourisme.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :  - COLLÈGE PUBLIC : 9 représentants titulaires.  - COLLÈGE PRIVÉ : 8 représentants titulaires + 2 suppléantes délibérant.  Respect du double quorum  Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 1 membre 19 membres présents dont 18 membres délibérants au moment du vote 9 privés, 9 publics votants.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Caroline PLOUVIER s'est déclarée en situation de conflit d'intérêt et a quitté la salle au moment du débat et du vote.
Nombre de présents ayant voix délibérante	18
Nombre de votes défavorables	18
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	0
	Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE** concernant le projet, pour les raisons suivantes :

Le porteur de projet a une faible représentativité des acteurs du tourisme.

Il serait plus pertinent que le portage du projet se fasse par l'Office du Tourisme.

Maître d'ouvrage :	Cluster Provence Rosé	
Fiche-action :	1.1 – Structurer les filière	es et micro filières de territoire
Questio	ns adressées	Réponses apportées
elles sur le territoi	métiers du vin existent- re de la Provence Verte se trouvent-elles ? Y a-t-il ce formation ?	Des formations sont dispensées par le LEAP, CFPTA, Pôle Emploi. Plusieurs formations existent et, parfois, ne remplissent pas.  Sur les métiers techniques de la maintenance, il y a le Lycée à Draguignan et autres.  On fait déplacer des gens qui viennent d'ailleurs.  Sur notre territoire, le problème n'est pas la formation mais le sourcing des jeunes et des adultes pour les accompagner vers ces métiers-là.
diffuser des vidéos	faisant la promotion des dans les établissements	Nous faisons la promotion des métiers non pas de la consommation. Nous sommes persuadés que les personnes qui travaillent dans ce domaine sont les plus à l'abri.
Que dit la loi ?		La loi n'interdit pas de montrer des métiers.
manque d'attractivi	e monde viticole a un té au niveau des emplois niveau des gens qui ont	On a besoin d'ouvriers qualifiés.
méfiance envers les Il faut donc aller plu	emploi ont une certaine institutions. s loin, vers les acteurs qui es demandeurs d'emploi,	On va s'adresser directement aux personnes à travers les médias, les réseaux sociaux On veut aller encore plus à la source.
La vidéo permet de vin. Le Custer joue b	valoriser les métiers du ien son rôle.	
	es technologiques ne sont actif pour faire venir les	Oui, c'est pour ça qu'on a besoin de le faire savoir auprès du public non issu du milieu non agricole. Ça demande de vraies qualifications.
Éléments portés au	débat :	

### <u>Éléments portés au débat :</u>

C'est une problématique liée à la filière du vin, et pas seulement au territoire du GAL. Pourquoi ce n'est pas porté par la profession ?

À défaut, il pourrait être porté par le Cluster.

Le Conseil Régional a un avis très favorable sur le projet, qui est compatible avec la feuille de route des OIR (les Opérations à Intérêt Régional). En plus, la formation est un aspect très important pour la Région.

Il faut penser à ce qu'on veut promouvoir comme type d'agriculture. Il s'agirait d'une agriculture raisonnée et diversifiée.

Il y a un problème de manque de formation sur le territoire mais ailleurs non. Mais surtout de main d'œuvre effectivement qualifiée. L'offre en formation va être disponible avec le Campus des Métiers d'Agriculture qui va être créé à Brignoles.

C'est une aide ponctuelle qui va booster la filière sur le territoire et qui répond à un vrai problème.

Il faudra cibler / identifier les métiers en tension et les embauches derrière.

	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille
Double quorum	d'émargement :
Double quorum	- COLLÈGE PUBLIC : 9 représentants titulaires.
	- COLLÈGE PRIVÉ : 8 représentants titulaires + 2 suppléantes délibérant.

	Respect du double quorum
	Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 1 membre
	19 membres présents dont 18 membres délibérants au moment du vote 9 privés, 9 publics votants.
Drávantian du risque de conflit d'intérêt	Christian BRAYER s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt et a quitté la
Prévention du risque de conflit d'intérêt	salle au moment du débat et du vote.
Nombre de présents ayant voix délibérante	18
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de votes favorables	17
	Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE** concernant le projet avec la recommandation suivante :

Cibler les métiers qui sont en tension.

Modi Mages	
2.2 Lien social	
ons adressées	Réponses apportées
res qui pourraient diffuser	On n'a pas d'accord mais les acteurs sont friands de diffuser les petits films (sur leur site internet, etc.). Nous pouvons faire des avant-premières dans les cinémas de la Provence Verte.
eb?	Oui, un peu vieux (modimages.fr)
	Non, on l'a réalisé pour cette présentation et d'une manière rapide. Nous souhaitions donner une idée de la qualité de l'image et de l'esprit. L'idée du projet est d'associer les écoles de musique et de danse du territoire.
	Il y a besoin de 74 journées de travail pour réaliser ces 8 clips, entre le temps de préparation, le temps de tournage, les ateliers On est deux professionnels. Notre association emploie des intermittents du spectacle. Le tarif est de 400 € brut pour une journée de travail. L'association met à disposition tout son matériel.
avec Modi Mages et ça ssé. En termes de lien,	
iété intellectuelle reste à	Non, les droits appartiendront aux acteurs. Nous ne touchons rien sur la diffusion.
	Il faut qu'on y réfléchisse. On livre le produit à la Provence Verte. Il n'y a pas de droit d'auteur puisque les bandes sons sont recréées par les écoles de musique.

#### Éléments portés au débat :

Le Conseil Régional trouve le projet intéressant mais le budget consiste essentiellement en des frais salariaux.

Le projet crée du lien social, ce qui est important.

Projet intéressant mais est-ce que ce n'est pas à la Politique de la Ville qui doit mener ce genre de projets dans une politique de cohésion plus globale?

C'est le travail de conception est intéressant mais la diffusion l'est moins.

Un point de vigilance a été exprimé sur le suivi administratif du projet ainsi que la nécessité de veiller à la qualité du contenu.

Le projet est porteur de lien social, participe au maintien de l'emploi et de la structure porteuse et met à disposition sa production. C'est une demande raisonnable.

Où est ce que les clips vont être tournés?

Sur le territoire de la Provence Verte, dans des lieux d'une certaine portée patrimoniale et sociale.

	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille
	d'émargement :
	- COLLÈGE PUBLIC : 9 représentants titulaire
Double quorum	- COLLÈGE PRIVÉ: 7 représentants titulaires + 2 suppléants
Double quoi uni	délibérant.
	Respect du double quorum
	Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 0
	18 membres présents et délibérants au moment du vote, dont

	9 privés, 9 publics votants.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit.
Nombre de présents ayant voix délibérante	18
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	3
Nombre de votes favorables	15
	Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE concernant le projet.

Maître d'ouvrage : Domaine des Danjean Fiche-action: 3.0 Expérimentations durables Réponses apportées Questions adressées Non. Ce sont des plantes vivaces qui sont là toute l'année. Est-ce qu'il y a une saisonnalité des plantes utilisées pour la phytoépuration? Est-ce qu'il y a des plantes aquatiques? Ce sont des plantes de bord d'eau. C'est un système d'épandage Quelle consommation en eau est-ce qu'elles avec plusieurs groupes de plantes. ont? L'objectif c'est de réduire de 90% la consommation d'eau de ville Coût de l'installation versus économies sur 2 ans. On a une consommation assez importante (2 000 € HT). réalisées en eau ? Au bout de combien de Ca va aussi valoriser le site auprès de notre clientèle (qui apprécie temps ça va se rentabiliser? la démarche durable du Domaine). Et ça draine de nouveaux clients. quoi correspondent frais Ce sont les frais de déplacement du prestataire de service Couleur déplacement? Nature (spécialiste phytoépuration à la Garde Freynet). Essentiellement chêne (vert, blanc), des pins, de l'arbousier, de l'acacia, des oliviers et de la lavande sauvage. On est sur de la Quelles plantations dans votre domaine? garrigue. On a été cités en exemple pour l'entretien du domaine. Il peut arriver qu'on reçoive 300 personnes mais c'est exceptionnel. Vous parlez de recevoir beaucoup de monde, notamment dans le cadre du grand prix de Il faudrait un système de 150 m2, étudié pour supporter au-delà de 300 personnes. France. Est-ce que votre équipement ne serait pas sous dimensionné? De quelle superficie s'agit-il? C'est la surface du champ d'épandage. C'est en pente douce pour des raisons de sécurité. Au milieu 1,10 mètres. Nous avons fait une proposition au SDIS de Draguignan. Avez-vous un agrément pompier? Quelle est la profondeur de la réserve ? Nous allons proposer un système de pompe de relevage avec une prise branchée sur une zone de retournement où les camions peuvent accéder. Notre piscine n'est pas vidée l'hiver. Le bassin est propre. On est sur une zone de rassemblement. Il y a S'il n'y a pas une réserve propre incendie de 120 m3, c'est non conforme. une pompe qui permet la circulation d'eau. Je ne vois pas l'innovation dans le projet ni les retombées sur le territoire de la Provence Verte Sainte-Baume. Est-ce que le financement porte sur le bassin Les deux. Ça vous prend beaucoup de surface. Mais ils ont 10 hectares. ou sur la partie épuration ? La pompe et la circulation limitent l'évaporation. Comment est-ce que vous pouvez garantir qu'il y ait tout le temps de l'eau sur ce point d'eau?

### Éléments portés au débat :

La fosse septique n'est pas conforme.

Ils risquent de ne pas avoir d'agrément pour leur bassin.

Il s'agit d'un projet privé, qui n'a pas d'effet levier sur l'emploi, etc. et qui sert avant tout des intérêts privés. Est-ce bien à LEADER de financer ça ?

Le projet participe à la préservation des ressources en eau, ce qui va dans le sens du développement durable. La récupération des eaux de pluie serait potentiellement pertinente pour être soutenue. Mais pas la station d'épuration qui est une obligation réglementaire pour laquelle ils pourraient trouver du financement par l'Agence de l'Eau.

	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille
Double quorum	d'émargement :
	- COLLÈGE PUBLIC : 8 représentants titulaires

	- COLLÈGE PRIVÉ: 7 représentants titulaires + 2 suppléants
	délibérant.
	Respect du double quorum
	Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 0
	17 membres présents dont 17 membres délibérants au moment du vote 7 privés (+ 2 suppléant), 8 publics votants.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt.
Nombre de présents ayant voix délibérante	17
Nombre de votes défavorables	11
Nombre d'abstentions	4
Nombre de vot <mark>es favorables</mark>	2
	Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE** concernant le projet, pour les raisons suivantes :

Le Comité de Programmation n'est pas convaincu des retombées du projet sur le territoire du GAL Provence Verte Sainte-Baume.

Il ne serait pas pertinent de financer une station d'épuration qui est une obligation réglementaire pour laquelle il existe d'autres sources de financement.

Maître d'ouvrage : Cabinet d'agronomie provençale Fiche-action: 3.0 Innovations durables Questions adressées Réponses apportées Nous avons déjà rencontré Vivea qui a donné son accord de principe. Les formations doivent être ouvertes à un public très large : ADAPEI, Quels sont les bénéficiaires des formations école de la 2<sup>ème</sup> chance, suites de formations agricoles, jeunes en qui vont être mises en place et est-ce qu'une reconversion, reconversion professionnelle, etc. On va s'adresser à prise en charge est possible? plusieurs organismes et plusieurs voies de financement de ces formations. Nous avons beaucoup échangé avec le Plan Alimentaire territorial. On Est-ce que vous avez été en contact avec le s'inscrit dans cette dynamique puisque c'est un territoire qui a pris en Projet Alimentaire Territorial (PAT) et avec le main la guestion de l'alimentation. Mais nous n'avons pas pris contact Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)? avec le PCAET à ce jour. Nous sommes en partenariat avec l'INRA - Montpellier Supagro et avec le GRAB. Toute la promotion de Montpellier Supagro a travaillé avec nous sur le projet cette année pendant un mois. Pour nous, le Est-ce que vous avez été en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et avec l'INRA? partenariat avec la recherche est vraiment stratégique. Il faut inventer de nouvelles façons de faire en vue de la transition agroécologique. L'école a même travaillé avec nous sur le projet. Dans le cadre du mois où les étudiants ont travaillé, une enquête a été réalisée en interne et en externe auprès des restaurants du Val, les Est-ce que vous avez communiqué sur le projet avec les habitants ou les AMAPs? riverains de la ferme, la Mairie du Val, les gens qui travaillent avec nous, etc. Il y a eu un retour positif du microcosme du projet. L'idée de départ est de nourrir les salariés de l'entreprise, soit une trentaine de salariés du Cabinet d'Agronomie Provençale. On élargit notamment avec le Val. Quel est le public cible pour les paniers ? Un collectif d'habitants du Val a été créé en lien avec l'association de sauvegarde du patrimoine naturel, dont les membres sont demandeurs de fruits et légumes locaux. C'est une logique d'AMAP mais on procède à l'inverse (au lieu de partir du paysan on part de la communauté puis on installe le maraîcher). L'expérimentation sera faite d'une manière continue, entre autres avec les participants et les gens qui seront là en formation. Pour l'instant on sera sur des formations à la semaine. 5 à 8 semaines Quelles sont les parts respectives entre l'aspect expérimentation l'aspect / an, avec des thèmes. formation? Pour nous c'est vraiment indissociable : production, expérimentation, formation ça va ensemble, par la nécessité de travailler sur la conduite de la culture agroécologique. Le budget de votre projet (et notamment les On est dans l'agriculture et entre le moment où ça va commencer et frais salariaux) est trop élevé par rapport aux celui où ca va fonctionner, il y a besoin de temps. Il y aura le salaire du projets qu'on soutien d'habitude dans le directeur et le salaire du maraicher. cadre du programme LEADER. Est-ce que ça ne dépasse pas les frais de démarrage du projet? D'après notre expert-comptable, ça fonctionne très bien dès la 2ème Et quand ça fonctionnera vous arriverez à année. couvrir les frais salariaux? On ne demande pas 100 000 € à LEADER. Nous avons sollicité d'autres sources de financement privées et il manque 50 000 € pour boucler. Quelles sont vos relations avec la Mairie du Je suis conseillère municipale et nous travaillons avec synergie avec le

recherche.

chez le Cabinet.

domaine de la Pissine et la Mairie du Val, notamment pour l'aspect

C'est une prestation avec un maraicher qui travaillerait à temps plein

Tout le monde va nous poser la même question. Il nous manque

50 000 € pour boucler le budget et on va solliciter toutes les sources

Val?

Quel est le modèle économique?

À combien vous estimez in fine le budget que

maraicher sera sur quel type de poste?

vous sollicitez chez LEADER?

potentielles de financement. Sur 200 000 €, il nous manque 50 000 €.

Les frais salariaux c'est pour quelle période?

C'est un an.

### Éléments portés au débat :

Dans l'idée, le projet est intéressant et bénéfique au territoire.

Cependant, le porteur de projet n'a pas ciblé le volet pour lequel il sollicite une subvention LEADER ni le budget qui y correspond.

Il a été signalé par l'équipe technique que le porteur de projet ne s'est pas rendu disponible pour l'accompagner dans l'élaboration de son pré-projet.

Double quorum	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :  - COLLÈGE PUBLIC : 8 représentants titulaire  - COLLÈGE PRIVÉ : 7 représentants titulaires + 2 suppléants délibérant.  Respect du double quorum  Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 0  17 membres présents dont 17 membres délibérants
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt.
Nombre de présents ayant voix délibérante	17
Nombre de votes défavorables	12
Nombre d'abstentions	5
Nombre de votes favorables	0
	Avis d'opportunité

Il a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE assorti des recommandations suivantes :

- que le projet puisse être retravaillé en vue de la soumission d'un nouveau préprojet recalibré, en ciblant l'action à financer dans le cadre du programme LEADER et le budget qui lui correspond.

### 3. Point d'avancement financier du programme

La maquette ci-après présente :

- dans la première colonne : les montants FEADER des enveloppes des différentes fiches-action,
- dans la seconde colonne : le montant programmé à ce jour (projets sélectionnés/programmés : AAP1V1 à AAP2V1 inclus),
- dans la troisième colonne : le montant maximal qui pourrait être programmé.

Pour les Fiches-action 1.1, 2.2 et 3.0, ce montant prend en compte les avis d'opportunité émis lors de la séance du 17 juin (AAP3). A noter qu'il s'agit de montants prévisionnels dans la mesure où ce sont ceux présentés dans le cadre du pré-projet; les projets n'ayant pas à ce stade fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention (et d'une instruction stabilisant les montants finançables).

Pour les Fiche-action 1.2 et 2.1, ce montant ne prend pas en compte les projets de l'AAP3, dont l'opportunité sera évaluée lors de la séance du 24 juin.

- les deux dernières colonnes : le reliquat virtuel.

La maquette en fin de séance affiche donc :

Sous-mesure / Fiche Actions	Montant FEADER des enveloppes	Montant programmé au 24/06/19	Montant maximum à programmer (AAP2V2 + AAP3)	Reliquat (virtuel) post programmation AAP3	Reliquat (virtuel) post programmation AAP3 (en %)
1.1 - Structuration des filières de territoire	440 000,00 €	282 643,13 €	29 343,60 €	128 013,27 €	29 %
1.2 - Investissements dans les filières de territoire	300 000,00 €	150 909,84 €	7 200,00 €	141 890,16 €	47 %
2.1 - Patrimoines et identité	295 507,38 €	125 416,89 €	46 709,89 €	123 380,60 €	42 %
2.2 - Lien-social	225 000,00 €	175 449,26 €	19 461,60 €	30 089,14 €	13 %
3.0 - Projets-pilotes	155 000,00 €	84 120,16 €	0€	70 879,84 €	46 %
TOTAL	1 415 507,38 €	818 539,28 €	102 715,09 €	494 253,01 €	35 %

### 4. Point sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie Locale de Développement :

Le cadre d'évaluation et les premiers résultats ont été présentés par Laura MONTIEL.

Au cours de la programmation 2014-2020, les GALs ont pour obligation de réaliser deux évaluations, dont une à miparcours. Les objectifs de cette évaluation sont de capitaliser ce qui a été réalisé jusqu'à aujourd'hui et d'améliorer la mise en œuvre pour la suite de la programmation. Cette prise de recul permettra de communiquer sur les projets programmés mais aussi d'approcher de nouveaux acteurs et peut-être de permettre l'émergence de nouveaux projets.

Trois questions évaluatives ont été pensées pour l'évaluation de la Stratégie Locale de Développement du GAL Provence Verte Sainte-Baume:

### 1. Dans quelles mesures les projets programmés permettent d'atteindre les objectifs fixés ?

Cette question évaluative vise à observer, par fiche action, l'évolution de la consommation de l'enveloppe et les caractéristiques des projets programmés (filières, postes de dépenses, porteurs de projets, ...).

# 2. En quoi la chaîne de mise en œuvre et l'organisation de l'équipe du GAL PVSB permettent l'émergence des projets et leur réalisation ?

Cette question évaluative se porte sur l'animation, la gestion, l'accompagnement des porteurs de projet, les partenaires ainsi que la stratégie adoptée.

### 3. Quelle est la plus-value apportée par le programme Leader sur le territoire ?

Cette dernière partie cherche à savoir si Leader a une valeur ajoutée, notamment à travers la mise en réseau, l'impact des projets sur le territoire et l'équité des bénéficiaires.

### Le calendrier de l'évaluation est le suivant :

	Avril					Mai					Ju	in			Jui	llet		Aout						embre		
	S14	\$15	516	517	\$18	\$19	520	\$21	522	523	524	\$25	S26	\$27	528	529	530	531	\$32	533	534	535	536	\$37	538	539
ompréhension du contexte et néthodologie évaluation																										
réparation des nouveaux outils de ollecte de données																										
ollecte de données : analyse uantitative																										
ollecte de données : conduite l'entretiens																										
nalyse des résultats																										
édaction du rapport d'évaluation																										
èdaction synthese et bilan evaluation																										

Les données sont collectées via les tableaux de bord, des questionnaires, les dossiers projets et des entretiens. Ces derniers concernent 15 porteurs de projets, 10 membres du comité de programmation, les structures co-porteuses et les partenaires. A ce jour, 16/27 entretiens ont été effectués.

Pour rendre compte des résultats de l'évaluation à mi-parcours, différents documents seront produits :

- Rapport d'évaluation (à destination de la Région)
- Rapport synthétique (à destination des membres du Comité de Programmation)
- Fiche synthétique de valorisation (à destination du grand public)

Enfin, une restitution orale se tiendra en Septembre.

### 5. Date du prochain comité de programmation

Le prochain Comité de Programmation aura lieu **lundi 24 juin 2019** de 9h à 13h15 au siège du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles. À l'ordre du jour :

- La présentation pour avis d'opportunité de la suite des pré-projets (6) présentés dans le cadre des Appels à Projets clôturés au 30 avril,
- Le désengagement des crédits non consommés,
- Le remaquettage et lancement des nouveaux AAP.

### 6. Questions diverses:

Un événement de valorisation des projets LEADER est organisé le lundi 1er juillet en début de soirée au Domaine de Montrieux le Vieux à Méounes-lès-Montrieux.

Des Fiches projets, dont certaines pourraient être présentées sous forme de posters, seront élaborées en parallèle.

Le GAL Provence Verte Sainte-Baume sera mis à l'honneur à l'occasion du comité de suivi interfonds (européens), qui a lieu cette année le 9 juillet matin à la Région en présence de la Commission européenne! L'après-midi sera réalisée une visite de terrain d'un projet soutenu par LEADER en Provence Verte Sainte-Baume avec la Commission Européenne. Il s'agit de l'espace test agricole de Bonneval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 17 juin 2019 à 13h. Un moment convivial est proposé aux participants, préparé par l'équipe technique et le traiteur local « La Cuisine de Sophie ».



## MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION!

A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME!



# Comité de programmation LEADER, DES PROJETS pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

### Compte-rendu

Lundi 24 juin 2019 à Brignoles

#### Ordre du jour

- 1 Introduction de la séance
- 2- Examen de 6 projets pour avis d'opportunité
- 3 Désengagement de crédits
- 4 Remaquettage et lancement des nouveaux AAP
- 5 Questions diverses













### **PARTICIPANTS**

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présence
	COLLÈG <b>E</b> PUBLIC		
Bernard VAILLOT	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	х
Jean-Pierre VERAN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Michaël LATZ	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	
Jean-Michel CONSTANS	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Franck PERO	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	
Christophe PALUSSIERE	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	Х
Jean-Pierre MORIN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	
André GUIOL	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Annie CHARRIER	élue locale – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	Х
Bernard De BOISGELIN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Michel GROS	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Ariane BOSSEZ	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Christian OLLIVIER	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	
Suzanne ARNAUD	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Monique MATHIEU	élue locale - PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Blandine MONIER	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Jacques PAUL	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Alain DARMUZEY	élu local - PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	élu consulaire - CCI83	Titulaire	
Michel GILLY	élu consulaire – CCI83	Suppléant	
Michel MERLY	élu consulaire - CMA	Titulaire	Х
Jean-Marcel GIOFFREDO	élu consulaire - CMA	Suppléant	
Yves JULLIEN	élu consulaire - CA83	Titulaire	
Claude ROSSIGNOL	élu consulaire - CA13	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présence
	COLLÈGE PRIVÉ		
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	
Aurore SEIDNER-LECAT	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléante	
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	х
Catherine DELZERS	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléante	
Marc BASACCO	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	х
Juan VILAR	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Yves TRAVERSARI	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	X

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	
Marie-Noëlle VARLET	Représentant du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Christian BRAYER	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Titulaire	
Matias ALLAVENA	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Titulaire	Х
André BREMOND	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Suppléant	
Georges DELI	Acteur-ressource thématique - TOURISME	Titulaire	
Nathalie ROUBAUD	Actrice-ressource thématique - TOURISME	Suppléante	
Jean MAROTTA	Acteur-ressource thématique - TOURISME	Titulaire	
Caroline PLOUVIER	Actrice-ressource thématique - TOURISME	Suppléante	Х
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource thématique - FORET	Titulaire	
Olivier CHANDIOUX	Acteur-ressource thématique - FORET	Suppléant	
Pierre de PISSY	Acteur-ressource thématique - FORET	Titulaire	
Guy FARNARIER	Acteur-ressource thématique - FORET	Suppléant	Х
ADA ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource thématique - PATRIMOINE	Titulaire	Х
Marc RICHARD	Acteur-ressource thématique - PATRIMOINE	Suppléant	
François FIL	Acteur-ressource thématique - LIEN SOCIAL	Titulaire	
Sophie JOANNET	Actrice-ressource thématique - LIEN SOCIAL	Suppléante	Х
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource thématique - DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	
Amandine ALLEAUME	Actrice-ressource thématique - DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléante	х
the state of the same			
Alexandre NOËL	PNR de la Sainte-Baume	Directeur	Х
Emmanuelle LASSEE	Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Co-directrice	X
Azza CHALLOUF	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice- gestionnaire	X
Canelle CARLES	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire- animatrice	X
Laura MONTIEL	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Stagiaire	Х

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, 16 membres ont participé à la réunion, dont 7 membres délibérants du collège public et 9 membres délibérants du collège privé.

Les conditions de quorum ont donc été réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.

#### 1. INTRODUCTION DE LA SEANCE

Bernard VAILLOT, Maire de Camps-la-Source, Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, et Président du GAL Provence Verte Sainte-Baume, remercie l'ensemble des participants pour leur venue nombreuse. Il remercie Mr Alexandre ABRY (Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Conseil Régional PACA) l'interlocuteur du GAL Provence Verte Sainte-Baume pour les co-financements régionaux.

Les conditions de quorum étant réunies pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, la parole est donnée à l'équipe technique du GAL pour la présentation de la réunion.

## 2. EXAMEN DE SIX PROJETS (ISSUS DU TRAIN D'APPEL A PROJETS AAP3) POUR AVIS D'OPPORTUNITE

**6 projets** sur les 11 pré-projets réceptionnés en date du 30/04/2019 ont été présentés lors de cette séance. Il s'agit des projets suivants (répartis ici par lot relatif à chacun des appels à propositions - TO) :

Intitulé du projet	Code TO	Maître d'ouvrage	Budget présenté	FEADER maximal	CPN maximale
Le Moulin de l'Âne Rit (moulin à farine sur meule de pierre)	TO1.2	L'Âne Rit aux Desparouches	45 166 €	24 389 €	16 259 €
Parc animalier	TO1.2	Les Ecuries d'Edoras	43 000 €	23 220 €	15 480 €
Banque d'images aériennes	TO2.1	Var ULM	25 000 €	19 461 €	12 974 €
Équipement de l'Espace tourisme et découverte à Barjols : antenne du CIAP	TO2.1	Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	85 281 €	46 051 €	30 701 €
Suivez le pâtre et le fil bleu	TO2.1	Commune de Méounes-les- Montrieux	89 500 €	53 190 €	32 220 €
Création, aménagement et valorisation des Tours de Pays du Parc naturel régional de la Sainte-Baume	TO2.1	Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Sainte-Baume	98 637 €	53 263 €	35 509 €

#### Le déroulé des présentations a été le suivant :



#### FILIÈRES et MICRO-FILIÈRES ÉCONOMIQUES

9 h 15 L'Âne Rit aux Desparouches

Le Moulin de l'Âne Rit (moulin à farine sur meule de pierre)

9 h 45 Les Ecuries d'Edoras

Parc animalier



10 h 15 Var ULM

Banque d'images aériennes

10 h 45 Syndicat Mixte Provence Verte Verdon

Équipement de l'Espace tourisme et découverte à Barjols : antenne du CIAP

11 h 15 Commune de Méounes-les-Montrieux

Suivez le pâtre et le fil bleu

11h45 Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Sainte-Baume

Création, aménagement et valorisation des Tours de Pays du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

12 h 15 Délibération et avis d'opportunité sur les <u>deux derniers lots de projets</u>

Avant la présentation de chaque lot de projets, le montant total de l'enveloppe disponible sur la Fiche Action a été rappelé.

Il n'y avait pas de problème de disponibilité au niveau de la Fiche Action 1.2 (Investir dans les filières).

Par contre, le montant sollicité par les 4 projets au titre de la Fiche action 2.1 (Patrimoine naturel et culturel) était inférieur à l'enveloppe disponible sur cette Fiche Action. L'équipe technique a exposé les différents scénarios possibles en expliquant qu'en cas d'avis d'opportunité positif concernant les 4 projets, l'un des projets voire plusieurs risquent de ne pas être financés (selon le classement au moment de la sélection).

Maître d'ouvrage :	E: L'Âne Rit aux Desparouches		
Fiche-action :	1.2 Investir dans les filièr	es	
Question	ns adressées	Réponses apportées	
Où êtes-vous à Forca	Iqueiret ?	A la sortie du village. A 100 mètres de la station essence, sur la gauche.	
territoire. Avez-vou	manque de moulin sur le s prévu de faire cet juement pour vous ou	Non, cet investissement pourrait permettre: - d'embaucher une personne. On a besoin d'aide. (le moulin de Bertrand Allais à Bras tourne 24h/24 (on fera pareil). Et quand il y a un souci il s'arrête) En plus de ça il y a aura sans doute d'autres intéressés dans le Val pour utiliser le moulin.	
	haîne de production culteurs, dans le secteur, i du blé à la farine ?	Il y a quelques années on se moquait un peu de nous. Mais là ça se développe, on fait notre pain, on le vend Et certaines personnes qui ont des parcelles de terre viennent nous voir pour qu'on les exploite.	
Quid de la sécurité?		Tout est aux normes.	
Combien d'hectares	exploitez-vous ?	Entre 6 et 7 hectares de blé. On espère passer à 15.	
Sur plusieurs commu	nes?	Oui, sur l'Issole.	
Est-ce que d'autres boulangers utilisent votre farine ?		On ne peut pas. On écoule déjà toute notre production, et il est plus intéressant de transformer en pain. On ne vend donc plus qu'en sac.	
peu coincés. Aussi le blé est meille		le mois d'août. Il ne veut pas qu'on porte en grosse quantité. On est ur faut moudre et transformer le plus rapidement possible.	
-	révisionnel à deux trois	Pas encore. C'est la première année. On finit l'année et on verra C'est la première année où l'on vend du pain quotidiennement. Ça fait huit ans qu'on est partis sur le blé. On a ouvert le point de vente au mois de mars et depuis c'est la folie. On tourne à peu près à deux tonnes, deux tonnes et demie l'hectare.	
Le moulin vocations (touristiqu	a-t-il d'autres e, pédagogique, etc.) ?	Pédagogique. Ce serait extraordinaire que les enfants voient comment cela fonctionne! Pour reconnecter les enfants à la façor dont sont produits les aliments.	
productions?	t-il à moudre d'autres	Oui. On pourrait y moudre des pois chiche, des lentilles, de l'orge, de la châtaigne, et même de la farine de gland!	
À quelles finalités les ânes sont-ils utilisés ?		Pour débroussailler.	
, r quenes iniantes les			

#### Éléments portés au débat :

Ce type de projet est très bénéfique pour le territoire, et notamment pour la lutte contre les friches. Il s'agit d'une belle alternative à la viticulture. Le projet s'inscrit dans l'esprit du SCOT.

Avis Conseil Régional PACA : Deux services ont été sollicités (le Service économie circulaire et le Service Foret). Avis positif des deux services.

	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille
Double quorum	d'émargement : - COLLÈGE PUBLIC : 6 représentants titulaires + 1 suppléant délibérant COLLÈGE PRIVÉ : 5 représentants titulaires + 4 suppléants délibérant.

	Respect du double quorum  Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 0 membre  16 membres présents dont 16 membres délibérants au moment du vote 9 privés, 7 publics votants.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt.
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	16
	Avis d'appartunità

Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE** concernant le projet, assorti des recommandations suivantes :

- Faire attention aux ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement),
- Se mettre en contact avec les interprofessions qui les concernent,
- Intervenir en priorité dans les ZAP (Zones Agricoles Protégées).

Fiche-action: 1.2 Investir dans les filière	es
Questions adressées	Réponses apportées
Où êtes-vous situés ?	Entre Tourves et Saint-Maximin (sur la gauche en venant de Saint-Maximin).
Sur quelle commune ?	Tourves.
En termes de recettes pour la ferme ce sont les entrées c'est ça ?	Oui.
Donc quand vous recevez un public scolaire vous demandez une participation ?	Oui.
Dans le premier degré c'est dur de dégager des crédits. Vous demandez une participation de combien ?	Nous avons plusieurs ateliers et plusieurs formules.  Par exemple, c'est 5€/visite ferme/enfant, ou 5€/balade e calèche/enfant. Avec les formules on fait des réductions (si o prend plusieurs éléments, par exemple visite de la ferme balade).  La formule Visite de la ferme dure une heure et demie.
Combien de classes ont été accueillies cette année sur la ferme ?	Nous avons accueilli quatre classes d'écoles d'Aix. Mais aussi les relais d'assistance maternelle de Tourves e Brignoles, et les centres de loisirs de Bras et Rians.
Aves les nouveaux aménagements vous espérez avoir de nouveaux visiteurs ?	Oui, je l'espère. En étant labellisé avec Bienvenue à La Ferme, on en a déj beaucoup plus.
Vous existez sur internet ?	Oui : nous avons une page Facebook, un site internet, e apparaissons sur le réseau Bienvenue à la Ferme.
Avez-vous des relations avec la Mairie de Tourves?	Oui. De bonnes relations. Nous avons récemment organisé un sortie avec eux.
Le vrai problème c'est d'avoir le personnel d'encadrement (surtout avec les scolaires).	J'ai le BAFA. Avec moi travaillent une monitrice, et une personn en plus. A trois on arrive déjà bien à tourner.
En quoi consiste la labellisation ?	L'intérêt pour nous c'est surtout d'apparaître sur leur réseau Elle est décernée par la Chambre d'agriculture du Var.
Quand avez-vous créé le centre équestre ?	En 2012.
Vous produisez quoi ?	Nous faisons de la vente de volailles sur pied. J'aimerai vendre l volaille mais surtout en poules de races et en canard de race.
Des EHPAD aussi sont venus. Pourquoi pas faire aussi de l'itinérance (par exe déplacer).	emple pour aller dans les EHPAD pour ceux qui ne peuvent pas s
Avez-vous étudié les besoins du territoire ?	Il n'y a pas beaucoup de ferme pédagogique sur le territoire, e pourtant il y a une grosse demande dans ce sens. C'est un demande qui nous remonte.  On est en progression de fréquentation depuis que nou
	sommes labellisés. Même le filage de la laine : les adultes ça les intéress beaucoup.
Est-ce que vous savez combien il y a de fermes pédagogiques dans les alentours ?	Je crois qu'il y en a une à Régusse, et une à Roquebrune su Argens.
Vous maintenez en parallèle votre activité de centre équestre ?	Oui.  Nous aimerions améliorer les installations et pouvoir mettr aussi une entrée payante (coût dérisoire), histoire de nous aide à faire manger les animaux.
Vous pensez créer un emploi? A quelle destination?	Oui, pour l'accueil et l'entretien des animaux.

Quelles retombées du projet pour le territoire ?

Le projet est flou, très peu détaillé.

Le formulaire de pré-projet n'est pas intégralement renseigné.

	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille
	d'émargement :
	- COLLÈGE PUBLIC: 6 représentants titulaires + 1 suppléant
	délibérant.
	- COLLÈGE PRIVÉ: 5 représentants titulaires + 4 suppléants
Double quorum	délibérant.
	Respect du double quorum
	Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 0 membre
	16 membres présents dont 16 membres délibérants au moment du
	vote
	9 privés, 7 publics votants.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt.
Nombre de présents ayant voix	16
délibérante	
Nombre de votes défavorables	8
Nombre d'abstentions	8
Nombre de votes favorables	0
	Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE** concernant le projet, pour les raisons suivantes :

Le Comité de programmation n'est pas convaincu des retombées du projet sur le territoire.

Le projet est flou, peu détaillé et le formulaire de pré-projet n'est pas intégralement renseigné.

Maître d'ouvrage : Var ULM			
Fiche-action : 2.1 Patrimoine naturel et culturel			
Questions adressées	Réponses apportées		
Est-ce que vous êtes les seuls sur ce marché ?	Sur le marché de l'imagerie aérienne non. Mais sinon, si. L'imagerie aérienne en ULM il n'y qu'une personne qui fait ça, mais il est dans le nord de la France.		
En ce qui concerne la législation il y a des zones	s militaires.		
Quel matériel avez-vous pour la prise de vue ?	Moi j'ai tout ce qui est stabilisation à l'avant de la machine. On a deux caméras. Le matériel appartient à la personne avec qui je vole.		
Votre société est spécialisée dans la capture d'image mais vous présentez des dépenses de réalisation de 10 000 €.	Oui mais il y a un coût de réalisation qui correspond aux heures passées en vol, et un système de sous-traitance pour la capture des images.		
A qui vous allez les vendre ces photos? Quelle est la cible ?	Il peut s'agir de collectivités locales, du PNR, de particuliers, etc.		
Au niveau des droits d'image comment ça se passe ?	Toute la complexité dans la réalisation d'un site c'est la protection des données. Je travaille avec des sociétés pour cela.		
	n fait un reportage et on n'a pas la bonne image aérienne »). et de pouvoir répondre à ce type de demande (qui est souvent du		
Vous avez un logiciel de tri ?	Je délègue cette tâche au créateur de site internet.		
Quelle est la structuration administrative ? A qui appartient la banque d'image ?	à Var ULM.  Deux entités: Var ULM et une association de fait avec la personne qui prend les images.		
A quoi correspondent les coûts d'acquisition d'images ?	Les coûts d'acquisition d'images correspondent au coût de vol et à la sous-traitance pour la capture des images.		
Avez-vous fait une étude de marché? Ce projet arrive-t-il en réponse à un carnet ou un pré carnet de commande?	Je n'ai pas chiffré. Ça fait trois ans que je vole sur le territoire. Je sais qu'il y a une demande. On pourrait le chiffrer. J'ai été beaucoup sollicité à titre gracieux (« les images sont sympas, puis-je les avoir ? »).  Par exemple j'ai été sollicité par un éditeur (livre « Le Var vu du ciel »).  Les projets bloquent à ce moment-là.		
Comment vous allez faire face aux personnes qui font de l'ULM et qui mettent des photos sur internet (réseaux sociaux) ?	J'ai fait le choix d'investir dans du matériel pour faire de la qualité. Beaucoup de cellules de communication ont acheté un drone et ont beaucoup de problématiques, dont le droit à l'image (combat juridiques entre les agences immobilières, etc.). Ce sont des choses contre lesquelles je ne pourrai pas me battre.  Même pour un baptême de l'air j'informe les participants que s'ils se servent par la suite de leur photo dans un cadre commercial ils seront dans l'illégalité.		
L'outil site internet va avoir un coût. Vous l'évaluez à combien ?	C'est moi qui mettrai les images en ligne. Il n'y aura donc pas de coût.		
Sur votre site aura-ton la possibilité de payer en ligne ? Si oui combien cela coûte-t-il que de proposer ce service ?	Oui, on pourra payer en ligne. Le coût de ce service sera compris dans le coût de l'image.		
Éléments portés au débat :			

Cette entreprise a déjà été financée dans LEADER pour l'acquisition de matériel et il revient pour financer son activité.

On a peut-être besoin d'images sur le territoire mais ce n'est pas à LEADER de le financer.

Il n'y a pas eu d'études sur l'identification des clients.

Subventionner des images qu'il revendra aux collectivités par la suite ne paraît pas intéressant.

Pour les droits à l'image il existe une législation.

Avis du Conseil Régional PACA : Sollicitation du Service direction de la communication et de la marque, sans retours. Le contenu du dossier est un peu flou, il manque des indications sur la législation des images, et ce porteur a déjà été financé pour un autre projet. L'avis est plutôt défavorable.

	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :  - COLLÈGE PUBLIC : 6 représentants titulaires + 1 suppléant délibérant.
	- COLLÈGE PRIVÉ : 5 représentants titulaires + 4 suppléants
Double quorum	délibérant.
	Respect du double quorum
	Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 0 membre
	16 membres présents dont 16 membres délibérants au moment du vote
	9 privés, 7 publics votants.
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Aucun membre ne s'est déclaré en situation de conflit d'intérêt.
Nombre de présents ayant voix délibérante	16
Nombre de votes défavorables	13
Nombre d'abstentions	3
Nombre de votes favorables	0
	Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation a ainsi émis un AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE concernant le projet, pour les raisons suivantes :

Il ne semble pas pertinent de solliciter une subvention publique pour réaliser des images qui, par la suite, seront en partie revendues à des acteurs publics du territoire,

Le montage technique et financier du projet est peu clair,

Il n'y a pas eu d'étude de marché réalisée, pas d'identification de la clientèle.

Maître d'ouvrage :	Syndicat Mixte Provence Verte Verdon		
Fiche-action :	2.1 Patrimoine naturel et	culturel	
Questio	ns adressées	Réponses apportées	
Un CIAP c'est quoi ?		Entre l'espace d'exposition et le musée, un CIAP présente le patrimoine d'un territoire. Montrer comment ce territoire est vivant. Comment il évolue, comment il est aujourd'hui et comment il sera demain.	
· · ·	la sensibilisation, de Pouvez-vous nous parler	Dans le lieu cœur de Saint-Maximin, il y aura des expositions temporaires.  A Barjols, l'antenne du CIAP sera le lieu de départ de nos visites conférences (les conférencières partiront de la maquette pour emmener les visiteurs découvrir le terrain).	
Ce CIAP sera le seu d'Histoire.	CIAP éclaté de France. N	Mettre en place ce CIAP permet de reconduire le label Pays d'Art et	
Comment faire part interactive ?	iciper le public de façon	C'est la base du CIAP.	
Dans les publics cibles vous n'avez pas évoqué les scolaires. Au niveau des installations, avez-vous prévu qu'elles soient adaptées à l'accueil du public scolaire ?		Le projet présenté aujourd'hui est celui de l'antenne de Barjols. Tout ce qui sera pédagogique sera plutôt dans le CIAP cœur à Saint-Maximin.  Mais dans toutes les antennes, et donc à Barjols, il y aura un espace réservé aux enfants. C'est plus un accueil plus familial que scolaire qui est prévu à Barjols.	
Le projet est-il en co	urs ? Initié ?	Les études ont été faites. On en est au point de départ de la réalisation, de la concrétisation.	
L'agriculture, c'es l'industrie ?	st important, mais	L'industrie sera traitée dans la partie sur l'artisanat.	
L'activité des tanner de Barjols.	ies a beaucoup influencé	le développement d'une agriculture spécifique sur le territoire autour	
		Oui. Dans un second temps, nous aimerions proposer des outils de type outils embarqués, téléphones, applications. Cela fait partie d'un second projet, financé par ailleurs. Le recours à ce type d'outil nécessite de faire appel à des compétences.	

#### Éléments portés au débat :

Avis du Conseil Régional PACA : C'est un projet bien connu par la Région depuis 2015 qui bénéficie de financements régionaux sur d'autres dépenses. L'avis régional est très favorable.

Il faudra bien sûr veiller, si le projet obtient un avis favorable, à ce que les dépenses éligibles utilisées dans le cadre de ce projet ne soient pas utilisées dans une autre remontée de dépense.

La question est posée de la possibilité d'un financement régional en direct (sans passer par LEADER). Mais l'effet levier d'un financement européen (appelé par une contribution nationale) est mis en avant par le Conseil Régional.

	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille		
	d'émargement :		
Double quorum	- COLLÈGE PUBLIC : 6 représentants titulaires + 1 suppléant délibérant. - COLLÈGE PRIVÉ : 5 représentants titulaires + 4 suppléants délibérant.		
bouble quorum	Respect du double quorum		
	Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 6 membres		
	16 membres présents dont 10 membres délibérants au moment du vote		
	8 privés votants, 2 publics votants.		
	6 membres se sont déclarés en situation de conflit d'intérêt et ont quitté		
Prévention du risque de conflit d'intérêt	la salle au moment du débat et du vote :		
	- Mr Gros		
	- Mr Paul		

	<ul><li>- Mme Charrier</li><li>- Mr Palussière</li><li>- Mme Plouvier</li><li>- Mr Vaillot.</li></ul>
Nombre de présents ayant voix délibérante	10
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	10
	Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE** concernant le projet.

Maître d'ouvrage : Commune de Méounes-le	ès-Montrieux
Fiche-action : 2.1 Patrimoine naturel et	culturel
Questions adressées	Réponses apportées
Vous avez dévié par rapport au premier projet présenté dans le cadre de LEADER, qui était une étude. Le second projet que vous venez de présenter est plus axé sur le village de Méounes, or le pastoralisme c'était à l'échelle de la Provence Verte.	On a quand même le fil bleu (l'eau) qui permet d'arriver au pastoralisme. C'est l'occasion de valoriser l'ensemble d'un patrimoine.
Oui mais c'est le patrimoine de la commune qui sera valorisé, pas celui de tout le territoire.	Les recherches de l'ASER vont présenter tout le territoire.
Vous avez dévié des recherches de l'ASER. C'est un nouveau projet que vous présentez ici. Alors que l'ASER était partenaire et même initiateur du projet.	On a voulu valoriser une activité transversale qui mettait Méounes comme chef de file et qui irriguait le territoire.
Comment comptez-vous valoriser les itinéraires de transhumance ?	Par le biais des sentiers balisés. Faire le lien par le biais de ces sentiers avec les communes environnantes.
Pour aller de Méounes aux alpages par où passe-t-on?	L'ASER nous a proposé un sentier permettant de parcourir le territoire.
40 000 € de menuiseries ça ne fait pas beaucoup?	Le bureau d'études souhaite créer des supports d'information sur le pastoralisme. Ils seraient en bois.
Quelle est la surface de la chapelle ? Combien coûte le bureau d'études au mètre carré ?	La chapelle fait au moins 80 m2. 12% pour une maîtrise d'œuvre c'est le tarif.
Comment comptez-vous organiser l'animation de l'espace ? Pensez-vous avoir recours à des salariés municipaux, à des bénévoles, etc. ?	La première année sera un test. Nous ouvrirons uniquement en haute saison. Puis nous embaucherons du personnel à temps partiel. On compte aussi sur les associations et le bénévolat, qui est très important.
Vous envisagez donc de faire un centre d'interprétation. Etes-vous allées voir le CIAP de la Provence Verte ?	Non, pas encore. Nous voudrions travailler en collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire et le PNR. On travaille avec Aurélie Roblès régulièrement.

#### Éléments portés au débat :

Le projet a dévié par rapport au premier projet d'étude. On n'est plus sur un projet regroupant plusieurs communes mais sur une mise en valeur de la seule commune de Méounes.

L'eau n'est pas le fil conducteur pertinent de Méounes.

Cela mériterait d'être reconsidéré, repensé, notamment au regard d'autres projets comme le CIAP de la Provence Verte.

Il aurait fallu rester sur le thème du pastoralisme.

	Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille	
	d'émargement :	
	- COLLÈGE PUBLIC : 6 représentants titulaires + 1 suppléant délibérant.	
Double quorum	- COLLÈGE PRIVÉ : 5 représentants titulaires + 4 suppléants délibérant.	
bouble quorum	Respect du double quorum	
	Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 1 membre	
	16 membres présents dont 15 membres délibérants au moment du vote	
	8 privés, 7 publics votants.	
Prévention du risque de conflit d'intérêt	Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU s'est déclarée en situation de conflit d'intérêt	
revention du risque de comme à meeret	et a quitté la salle au moment du débat et du vote.	
Nombre de présents ayant voix	15	
délibérante		
Nombre de votes défavorables	3	
Nombre d'abstentions	11	

#### Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE DEFAVORABLE** concernant le projet, pour les raisons suivantes :

Le projet dans sa conception est différent de ce qui avait été présenté dans le cadre du premier projet LEADER. Alors que le projet initial (d'étude) avait été soutenu pour mettre en valeur le pastoralisme à l'échelle d'un territoire (couvrant plusieurs communes), le projet actuel ne porte plus sur le même thème et il est d'envergure communale, ce qui ne paraît pas pertinent. Il serait plus pertinent qu'il porté à une échelle plus élargie, tout en le recentrant sur le pastoralisme.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Sainte-Baume Fiche-action: 2.1 Patrimoine naturel et culturel Questions adressées Réponses apportées Fabien (ici présent) est étudiant en deuxième année de master de géographie. Il est formé sur le SIG mais aussi sur beaucoup d'autres domaines, dont l'aménagement du territoire. Quel sera le profil de vos stagiaires? Le côté de gestion de base de données est important pour le recrutement des stagiaires, surtout au début. Nous allons suivre le cahier des charges de la Fédération Française de Vous avez parlé d'identifier les hébergeurs et Randonnée. les restaurateurs : comment allez-vous On est en train de développer la Marque Parc et on voudrait pouvoir procéder pour les sélectionner? allez-vous avancer pour que les hébergeurs soient dans l'esprit de la marque. les faire apparaître tous? ou y aurait-il une Mais la réalité à propos des hébergeurs c'est qu'on est en déficit. Il y sélection? a un travail à mener sur ce sujet. Nous en avons parlé avec l'Office de Tourisme Provence Verte et Verdon. Ce sont deux choses qui se conçoivent de manière complémentaire. Il est possible que soient répétées dans notre topo deux ou trois circuits qui apparaissent dans le topo de la Provence Quid du topo guide de la Provence Verte Verte. S'il semble utile d'avoir la répétition de deux itinéraires dans lorsque votre topo sera sorti? les deux topos, ce sera le cas. Dans le nôtre, il y aura les étapes de mentionnées. Parmi les Tours de Pays il y en aura un qui sera « Provence Verte », et sera l'occasion de faire la promotion de ce territoire. Il existe différents types d'itinérance. Il y a Nous n'avons pas la capacité règlementaire du Parc des Calanques. des Parcs (Parc des Calanques par exemple) Il y aura des tronçons communs pour les différents types d'itinéraires dans lesquels la pratique du VTT est interdite. et certains seront réservés à certaines pratiques. Le balisage et les Qu'en est-il dans le PNR de la Sainte-Baume? indications diront çà quel type de public tel itinéraire est destiné. Et la sur-fréquentation ? Que faire s'il arrive L'enjeu qu'il y a sur les sources ne se retrouve pas partout. ce qui est arrivé pour les sources de l'Huveaune? Oui, c'est prévu, au moins pour la Glace et le Pastoralisme. propos des thématiques Glace, Pastoralisme et Préhistoire, qui concernent Pas dans la conception de l'itinéraire. Mais il existe un outil de des endroits ciblés du territoire : avez-vous promotion numérique de l'itinérance (Chemin des Parcs), on peut y prévu des diverticules où l'on puisse évoquer rajouter des POI (Points d'Intérêt) et alimenter des thématiques.

#### Éléments portés au débat :

Le projet s'inscrit dans la continuité de la création du PNR.

des sujets très spécifiques de la montagne ?

L'offre de logement sur le territoire, notamment à courte durée, reste à qualifier. Une démarche de labellisation est encouragée.

La répartition de la part du budget allouée au frais salariaux et aux investissements n'est pas équilibrée, au vu de tout le travail en ingénierie requis.

Le travail des salariés du PNR n'est pas comptabilisé dans le budget du projet. En effet, son intégration aurait compromis l'éventuel co-financement régional, qui ne couvre plus les frais salariaux d'agents publics en poste.

Avis du Conseil Régional PACA (Service attractivité et tourisme) : Avis très favorable. Le projet est parfaitement conforme au Plan de croissance de l'économie touristique qui traduit le Schéma régional de développement touristique.

#### Double quorum

Étaient présents au moment de la séance, sur la foi de la feuille d'émargement :

- COLLÈGE PUBLIC : 6 représentants titulaires + 1 suppléant délibérant.
- COLLÈGE PRIVÉ: 5 représentants titulaires + 4 suppléants délibérant.

	Respect du double quorum  Membres délibérant en situation de conflit d'intérêt : 7 membres 16 membres présents dont 9 membres délibérants au moment du vote 6 privés, 3 publics votants. 7 membres se sont déclarés en situation de conflit d'intérêt et ont quitté la salle au moment du débat et du vote : - Mr Gros
Prévention du risque de conflit d'intérêt	<ul> <li>- Mr Palussière</li> <li>- Mme Mathieu</li> <li>- Mr Farnarier</li> <li>- Mr Paul</li> <li>- Mr Traversari</li> <li>- Mr Basacco</li> </ul>
Nombre de présents ayant voix délibérante	9
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	9
	Avis d'opportunité

Le Comité de Programmation a ainsi émis un **AVIS D'OPPORTUNITE FAVORABLE** concernant le projet.

#### 3. DESENGAGEMENT DE CREDITS

L'équipe technique a exposé les conditions du désengagement de crédit :

La sous-réalisation d'un dossier signifie que le total des dépenses réalisées par le bénéficiaire est inférieur au total des dépenses prévisionnelles qui avait été conventionné. Par conséquent, le montant d'aide engagé au niveau de la décision (convention attributive) est supérieur au montant d'aide total effectivement attribué suite à la dernière demande de paiement.

Lorsqu'un dossier est en sous-réalisation à la dernière demande de paiement, il est nécessaire de **libérer les crédits qui n'ont pas été consommés**, après le paiement effectif de la subvention par l'ASP (Agence de Services et de Paiement).

De cette manière, les crédits ainsi libérés peuvent ré-abonder l'enveloppe de la mesure (fiche-action), et être utilisés pour financer de nouveaux dossiers.

A ce jour, trois dossiers (relevant de trois fiche-actions différentes) sont concernés par un désengagement de crédits, à savoir :

#### Fiche-action 1.1 (Structurer les filières)

#### Lycée Privé Provence Verte

« Investissement matériel pour la création et animation d'un espace-test en Provence Verte - volet animation »

	CONVENTION	PAIEMENT SOLDE	DIFFERENCE
FEADER	4 235,26 €	4 234,72 €	0,54 €
CPN CR PACA	2 823,51 €	2 823,15 €	0,36 €

#### Fiche action 1.2 (Investir dans les filières)

#### Lycée Privé Provence Verte

« Mise en place d'un atelier partagé, multiplication de jeunes-plants en maraichage bio »

	CONVENTION	PAIEMENT SOLDE	DIFFERENCE	
		(ANNULATION		
		JURIDIQUE)		
FEADER	6 494,25 €	0€	6 494,25 €	
CPN CR PACA	4 329,50 €	0€	4 329,50 €	

#### Fiche-action 2.1 (Patrimoine naturel et culturel)

#### **Graines d'Argens**

« PRIX LITTERAIRE DU LYCEE AGRICOLE DE LA PROVENCE VERTE Des paysans d'hier à ceux d'aujourd'hui et de demain Rencontrer et transmettre les mémoires d'un territoire »

	CONVENTION	PAIEMENT SOLDE	DIFFERENCE
FEADER	16 656,81 €	15 749,61 €	907,20 €
CPN CR PACA	11 104,54 €	10 499,74 €	604,80 €

→ Le Comité de programmation valide à l'unanimité la déprogrammation et le désengagement de crédit présentés ci-haut.

#### 4. REMAQUETTAGE ET LANCEMENT DES NOUVEAUX AAP

Vu la forte dynamique de projets du GAL Provence Verte Sainte-Baume et le risque d'épuisement de certaines enveloppes, il est nécessaire d'abonder les enveloppes relatives à certains dispositifs si le GAL souhaite continuer à soutenir de nouveaux projets dans ce cadre.

En vue de rééquilibrer les enveloppes relatives aux différentes Fiches Actions, le GAL a la possibilité d'effectuer des transferts d'enveloppe. Outre les transferts au sein de l'enveloppe dédiée à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la Stratégie Locale de Développement (19.2), le GAL a la possibilité de puiser dans la Fiche Actions relative à la Coopération (19.3), initialement bien fournie.

La proposition de remaquettage ci-après a été discutée par le Comité de Programmation :

#### Coopération:

- Montant disponible à ce jour pour ce dispositif : 143 892,62 €
- Montant minimum à conserver obligatoirement sur ce dispositif : 102 780,44 €
- → Montant pouvant être ré-affecté : (143 892,62 € 102 780,44 € =) 41 112,18 €

#### Proposition:

Affecter 41 112,18 € de la fiche-action Coopération vers la fiche-action 2.1 (Patrimoines et identité)

Post remaquettage:

Montant disponible sur la Fiche-action 2.1 (Patrimoines et identité) : 66 083,94 €.

→ Le Comité de programmation valide à l'unanimité la proposition de remaquettage présentée ci-dessus.

Les **propositions de nouveaux Appels à candidature** ci-après ont également été discutées par le Comité de Programmation :

En ce qui concerne les Appels à candidature relatifs à la sous-mesure 19.2, la proposition était de lancer des AAP identiques aux précédents avec les différences suivantes :

- Que les Appels à Projets soient ouverts le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 avec une date de clôture au vendredi 29 novembre 2019.
- Que les enveloppes disponibles soient conformes au tableau ci-après suite au remaquettage.

En ce qui concerne les Appels à candidature relatifs à la sous-mesure 19.3, la proposition était de lancer des AAP identiques aux précédents avec les différences suivantes :

- Pour la mise en œuvre de la coopération, que le prochain Appel à Projet soit ouverts le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 avec une date de clôture au vendredi 29 novembre 2019
- Pour le soutien préparatoire, que le prochain Appel à Propositions soit ouverts le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 avec une date de clôture au mardi 30 juin 2020
- Que les enveloppes disponibles soient conformes au tableau ci-après suite au remaquettage.
- → Le Comité de programmation valide à l'unanimité la proposition de nouveaux appels à proposition présentée ci-dessus.

Point d'avancement financier du programme

La maquette en fin de séance affiche donc :

Sous-mesure / Fiche Actions	Montant FEADER des enveloppes	Montant programmé (au 24/06/19)	Montant maximum à programmer (AAP2V2 + AAP3)	Reliquat (virtuel) post programmation AAP3	Reliquat (virtuel) post programmation AAP3 (en %)
1.1 - Structuration des filières de territoire	440 000,00 €	282 642,59 €	29 343,60 €	128 013,81 €	29 %
1.2 - Investissements dans les filières de territoire	300 000,00 €	144 415,59 €	31 589,91 €	123 994,50 €	41%
2.1 - Patrimoines et identité	336 619,56 €	124 509,69 €	146 025,93 €	66 083,94 €	20%
2.2 - Lien-social	225 000,00 €	175 449,26 €	19 461,60 €	30 089,14 €	13 %
3.0 - Projets-pilotes	155 000,00 €	84 120,16 €	0€	70 879,84 €	46 %
TOTAL	1 456 619,56 €	811 137,29 €	226 421,04 €	419 061,23 €	29 %

#### 5. PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION

Le prochain Comité de Programmation est programmé pour le lundi 23 septembre à 9h à Brignoles dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et aura notamment pour objet :

- La programmation des projets de l'AAP2 V2,
- La présentation des résultats de **l'évaluation à mi-parcours** de la Stratégie du GAL Provence Verte Sainte-Baume.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 24 juin 2019 à 12h30. Un moment convivial est proposé aux participants, préparé par l'équipe technique et le traiteur local « Saint Max Traiteur ».



MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION!

A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME

	*

# Comité de programmation LEADER, DES PROJETS pour une transition territoriale durable en Provence Verte Sainte-Baume

### Compte-rendu

Lundi 23 septembre 2019 à Brignoles

### Ordre du jour

- 1 Introduction de la séance
  - o Validation du compte-rendu des 2 précédents comités de programmation
  - o Point sur l'avancement opérationnel
- 2- Examen de projets pour programmation
- 3 Point sur les contrôles
- 4- Point sur les avenants
- 5 Présentation des résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER
- 6 Questions diverses













### **PARTICIPANTS**

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présence
	COLLÈGE PUBLIC	1 - 1	
Bernard VAILLOT	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	Х
Jean-Pierre VERAN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Michaël LATZ	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	
Jean-Michel CONSTANS	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Franck PERO	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	Х
Christophe PALUSSIERE	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Jean-Pierre MORIN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	
André GUIOL	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Annie CHARRIER	élue locale – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Titulaire	Х
Bernard De BOISGELIN	élu local – Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Suppléant	
Michel GROS	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Ariane BOSSEZ	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Christian OLLIVIER	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	Х
Suzanne ARNAUD	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Monique MATHIEU	élue locale - PNR Sainte-Baume	Titulaire	х
Blandine MONIER	élue locale - PNR Sainte-Baume	Suppléante	
Jacques PAUL	élu local - PNR Sainte-Baume	Titulaire	х
Alain DARMUZEY	élu local - PNR Sainte-Baume	Suppléant	
Benoit MARI	élu consulaire - CCI83	Titulaire	
Michel GILLY	élu consulaire – CCI83	Suppléant	
Michel MERLY	élu consulaire - CMA	Titulaire	
Jean-Marcel GIOFFREDO	élu consulaire - CMA	Suppléant	
Yves JULLIEN	élu consulaire - CA83	Titulaire	
Claude ROSSIGNOL	élu consulaire - CA13	Suppléant	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présence	
COLLÈGE PRIVÉ				
Nadine POUILLARD	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	x	
Aurore SEIDNER-LECAT	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléante		
Bernard FONTAINE	Représentant du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Titulaire	X	
Catherine DELZERS	Représentante du Conseil de développement du Pays de la Provence Verte	Suppléante		
Marc BASACCO	Représentant du Conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	x	
Juan VILAR	Représentant du Conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléant		
Yves TRAVERSARI	Représentant du Conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Titulaire	X	

Prénom NOM	Intervenant au comité de programmation en qualité de	Titulaire ou suppléant	
Marie-Noëlle VARLET	Représentante du conseil de développement du PNR Sainte-Baume	Suppléante	X
Christian BRAYER	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Titulaire	Х
Matias ALLAVENA	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Suppléant	
Jean-François MARGIER	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Titulaire	
André BREMOND	Acteur-ressource thématique - AGRICULTURE	Suppléant	
Georges DELI	Acteur-ressource thématique - TOURISME	Titulaire	_
Nathalie ROUBAUD	Actrice-ressource thématique - TOURISME	Suppléante	
Jean MAROTTA	Acteur-ressource thématique - TOURISME	Titulaire	X
Caroline PLOUVIER	Actrice-ressource thématique - TOURISME	Suppléante	X
Philippe BREGLIANO	Acteur-ressource thématique - FORET	Titulaire	X
Olivier CHANDIOUX	Acteur-ressource thématique - FORET	Suppléant	
Pierre de PISSY	Acteur-ressource thématique - FORET	Titulaire	
Guy FARNARIER	Acteur-ressource thématique - FORET	Suppléant	Х
Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	Actrice-ressource thématique - PATRIMOINE	Titulaire	X
Marc RICHARD	Acteur-ressource thématique - PATRIMOINE	Suppléant	
François FIL	Acteur-ressource thématique - LIEN SOCIAL	Titulaire	X
Sophie JOANNET	Actrice-ressource thématique - LIEN SOCIAL	Suppléante	
Sébastien GENEUIL	Acteur-ressource thématique - DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	Titulaire	
Amandine ALLEAUME	Actrice-ressource thématique - DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	Suppléante	
		1000	100
Véronique DELFAUX	Région Provence Alpes Côte d'Azur	Conseillère régionale	X
Emmanuelle LASSEE	Syndicat Mixte Provence Verte Verdon	Co-directrice	X
Azza CHALLOUF	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Animatrice- gestionnaire	X
Canelle CARLES	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Gestionnaire- animatrice	Х
Laura MONTIEL	GAL LEADER Provence Verte & Sainte-Baume	Stagiaire	Х

Sur la foi de la feuille d'émargement soumise en début de séance, **18 membres ont participé à la réunion**, dont **6 membres délibérants du collège public** et **10 membres délibérants du collège privé** (+ 2 suppléants non délibérants). Ce qui fait, au total, **16 membres délibérants**. Il est à signaler que deux membres titulaires se sont joints à la séance après la programmation des projets (M. PAUL et M. BREGLIANO) et que, par conséquent, ils n'ont pas participé aux votes.

Les conditions de quorum ont donc été réunies, permettant ainsi à ces membres de délibérer valablement.

#### 1. INTRODUCTION DE LA SEANCE

Bernard VAILLOT, Maire de Camps-la-Source, Président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, et Président du GAL Provence Verte Sainte-Baume, remercie l'ensemble des participants pour leur venue nombreuse. Il remercie Mme DELFAUX, la conseillère régionale, pour sa mobilisation.

Les conditions de quorum étant réunies pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, la parole est donnée à l'équipe technique du GAL pour la présentation de la réunion.

#### 1.1. Validation des comptes-rendus des précédents comités de programmation

Un bref rappel des décisions prises lors des Comités de Programmation du 17 et du 24 juin.

-> Aucune remarque n'est formulée au sujet des compte-rendus des deux précédents comités de programmation qui sont validés à <u>l'unanimité</u>.

#### 1.2. Avancement opérationnel du programme

Les **11** nouveaux pré-projets transmis en réponse aux Appels à Projets lancés le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (AAP3) clôturés le 30 avril ont été présentés lors des Comités de Programmation du 17 et du 24 juin 2019. 5 d'entre eux ont eu un avis d'opportunité favorable et les dossiers ont été déposés au courant de la deuxième quinzaine du mois d'août.

A ce jour, 15 projets ont déjà bénéficié de paiements (acompte ou solde) pour un montant total d'aides publiques supérieur à 358 000 €.

Le stage d'évaluation à mi-parcours du programme arrive à sa fin (30 septembre). Les résultats seront présentés par Laura Montiel à l'occasion de cette séance.

La réalisation du bilan à mi-parcours s'est accompagnée d'une valorisation des projets LEADER. Un évènement convivial a ainsi eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet au domaine de Montrieux-le-Vieux à Méounes et a rassemblé 86 participants avec des profils diversifiés (porteurs de projets, Comité de Programmation, ASP, élus et techniciens des collectivités territoriales...). À l'ordre du jour : un mot de présentation par les présidents des structures porteuses du GAL, une présentation du bilan à mi-parcours et des témoignages de porteurs de projets avant de finir par des échanges autour d'un cocktail dinatoire. En outre, des fiches-projets et des posters ont été conçus pour mettre en valeur des actions réalisées et payées (un projet / Fiche-actions).

Une remarque a été faite par le Président sur le manque de publicité européenne dans la communication faite par certains porteurs de projets.

#### 2. Examen de projets pour programmation

#### 1.1. Programmation d'un projet de l'AAP2 V2

## → 1 projet de l'AAP2V2 (Fiche action 2.1 Connaître et faire connaître les patrimoines) Association Le Chantier : Le portail pédagogique des musiques en création

L'équipe technique a rappelé que la sélection-programmation d'un projet de la fiche-action 2.1 est à l'ordre du jour. Les principaux éléments relatifs au projet et son classement dans la grille de sélection ont été présentés avant de procéder au vote.

RANG	2.1 CONNAITRE ET FAIRE CONNAITRE LES
	PATRIMOINES
1	Association Le Chantier  Le portail pédagogique des musiques en création  Note obtenue : 7/10  Rang : 1

M. Marotta a déclaré qu'il manque une plateforme pour les musiques traditionnelles, pour lesquelles seul un travail de collectage est effectué.

Aucune question n'étant soulevée par le comité de programmation au sujet de cette opération, le projet est proposé à la programmation :

Nombre de présents ayant voix délibérante	15 présents ont pris part au vote. Jean MAROTTA n'a pas participé au vote pour conflit d'intérêt.
Nombre de votes défavorables	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes favorables	15

- -> Le comité de programmation valide les montants retenus par le service instructeur,
- -> Le comité de programmation engage le FEADER pour un montant de 46 709,89 € au bénéfice de l'association le Chantier, à l'unanimité.

L'enveloppe encore disponible étant très supérieure au montant sollicité par l'opération ordonnée ci-dessous, qui atteint la note seuil de 7 points sur 10 possibles, l'avis favorable formulé par le comité de programmation est confirmé et il peut donc être procédé à l'engagement du FEADER à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

#### 2.2 Programmation de la demande d'aide Animation gestion LEADER 2019 (19.4)

La demande d'aide déposée par le GAL en fin d'année 2018 pour l'animation et le fonctionnement du GAL au titre du dispositif 19.4 pour l'année 2019 a pu être instruite par les services du Conseil Régional qui nous ont communiqué les chiffres stabilisés à l'issue de l'instruction et qui sont les suivants :

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANTS RETENUS
Conseil Régional	50 155,34 €
FEADER	75 233,01 €
TOTAL PREVISIONNEL	125 388,35 €

Il est proposé au comité de programmation de procéder à la programmation de l'aide ici sollicitée :

- -> le comité de programmation valide les montants retenus de l'animation 2019 à hauteur de 125 388,35 €
- -> le comité de programmation engage le FEADER à hauteur de 75 233,01 €

Conformément à la procédure prévue, l'équipe technique du GAL informera l'autorité de gestion dans les meilleurs délais sur la base du compte-rendu du comité de programmation signé, pour édition de la convention attributive.

#### 2. Point sur les contrôles

L'équipe technique a expliqué que le début des paiements des dossiers LEADER (automne 2018) a marqué le **démarrage des contrôles**. Au-delà des contrôles réalisés par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur via la Mission de Contrôle Interne, les contrôles peuvent être réalisés par des organismes extérieurs, comme l'ASP, la CCCOP, etc.

Le GAL Provence Verte Sainte-Baume manifeste une bonne dynamique de consommation de son enveloppe LEADER et de paiement de cette dernière (15 dossiers ayant à ce jour reçu au moins un paiement) ; il a donc d'ores et déjà fait l'objet d'un certain nombre de contrôles.

#### LES CONTRÔLES REALISES PAR LE CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La **Mission de Contrôle Interne (MCI)**: Volonté (du Conseil Régional) d'une démarche d'accompagnement des services délégués pour sécuriser la programmation.

#### Des exemples d'actions menées par la MCI:

- en 2017 : « **Ré-instruction-test** » : sélection d'un dossier par GAL pour s'assurer que les principaux points de contrôle indispensables à l'instruction des dossiers soient bien maîtrisés, afin de sécuriser le plus possible les dossiers avant qu'ils ne fassent l'objet de contrôles par des organismes extérieurs (ASP, CCCOP, etc.).
- en 2019 : « Contrôle de délégation » (Visite du GAL d'une journée) : interviews des agents, contrôle de plusieurs dossiers.

#### LES CONTROLES REALISES PAR L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP)

#### Contrôles Organisme Payeur (Contrôles OP):

Ils sont réalisés sur 100 % des dossiers des GAL.

Ils portent sur une **liste de points de contrôles** embarqués dans Osiris (vérification des coordonnées bancaires, de l'identité du bénéficiaire, de la présence des pièces, etc.).

#### Contrôles AGC (dits Contrôles « Artémis »):

Sont issus d'une sélection aléatoire avant paiement (mais après liquidation du paiement par la Direction Régionale de l'ASP).

#### Contrôles de Conformité (CCF):

Leur objectif : permettre à l'organisme payeur de s'assurer de la qualité de l'instruction réalisée par le service instructeur ainsi que de la bonne mise en œuvre de l'ensemble de la procédure et de sa fiabilité. Pour cela, les contrôles de conformité visent à vérifier les éléments de l'instruction aussi bien au stade de l'engagement juridique (convention) qu'à celui du paiement.

Concrètement, il s'agit de favoriser les échanges entre les différents partenaires chargés de gérer l'ensemble des étapes d'un dossier afin d'en améliorer la qualité globale. Ainsi, l'intérêt majeur de ces contrôles est de permettre de détecter les éventuels dysfonctionnements de gestion des dossiers.

Ces contrôles concernent **2** % **des dossiers** des GAL (au stade de l'engagement juridique et du paiement). Il s'agit donc d'un **contrôle de l'instruction**.

#### Contrôles Terrains (Contrôles Sur Place, CSP):

Ils concernent 5 % du montant FEADER.

Leur objet est de vérifier la conformité de la réalisation de l'opération et des engagements du bénéficiaire.

### LES CONTROLES REALISES PAR LA COMMISSION DE CERTIFICATION DES COMPTES DES ORGANISMES PAYEURS DES DEPENSES FINANCEES PAR LES FONDS EUROPEENS AGRICOLES (CCCOP)

Au-delà des audits que peut diligenter la CCCOP pour le compte de la Commission Européenne, il y a deux types de test (qui peuvent être couplés), à savoir :

#### → Les tests de substance :

#### - Tests de re-vérification

Ils font suite à un Contrôle Sur Place et ne sont pas extrapolables. Les anomalies sont qualifiées en erreur connue. Si l'incidence financière ne concerne que le dossier contrôlé, l'anomalie peut donner lieu à des recommandations qui doivent être mises en œuvre.

#### - Tests de validation

Audit de l'ensemble des pièces et procédures, du dépôt de la demande d'aide à la conclusion du Contrôle Sur Place (CSP). Pour ces tests, une revérification du Contrôle Sur Place est effectuée sur le terrain, en général par un contrôleur de la Mission de Contrôle des Opérations dans le Secteur Agricole (MCOSA), pour le compte de la CCCOP.

Les tests de validation permettent de vérifier l'éligibilité du bénéficiaire, la conformité du dossier et des dépenses présentées et le calcul du montant de subvention. Les éventuelles anomalies financières relevées sont extrapolables à l'ensemble de la population.

Par exemple, un dossier en anomalie financière à 100 % peut coûter plus de 2 millions d'euros à la France selon le dispositif!

#### → Les tests de conformité :

Portent sur le respect des procédures.

#### LES CONTROLES EN PROVENCE VERTE SAINTE-BAUME

4 dossiers contrôlés à ce jour en Provence Verte Sainte-Baume :

- 1 contrôle clôturé (Contrôle Sur Place par l'ASP) : aucune anomalie relevée
- 3 contrôles en cours, dont
  - -- 2 Contrôles de Conformité par l'ASP (dossiers expédiés en avril 2019 avec un premier retour de l'ASP en septembre 2019),
  - -- 1 Test de Validation par la CCCOP (dossier expédié en juin 2019).

#### 3. Point sur les avenants

L'équipe technique a exposé qu'un avenant à la convention attributive de subvention doit faire l'objet d'une demande formalisée du porteur de projet.

Il existe plusieurs types de modifications de projet :

- Modifications ne donnant pas lieu à un avenant :
- Dépassement de poste de dépenses inférieur à 10 points,
- Modification technique de l'opération (y compris la sous-réalisation) ne remettant pas en cause l'économie générale et l'objectif du projet.
  - o Modifications donnant lieu à avenant sans passage en Comité de programmation :
- Modification des dates du calendrier de réalisation de l'opération inscrites à l'article 2 de la convention,
- Erreur matérielle résultant d'une erreur de retranscription dans la convention et/ou ses annexes du projet tel qu'il a été présenté en Comité de programmation.

(L'équipe technique est toutefois tenue d'informer le Comité de programmation de ces modifications et établir un tableau de suivi des avenants).

- o Modifications donnant lieu à avenant avec passage en Comité de programmation :
- Changement d'identité ou de forme juridique du bénéficiaire
- Modification du plan de financement.

5 conventions attributives en Provence Verte Sainte-Baume ont à ce jour fait l'objet d'un avenant (dont 1 pour erreur matérielle et 4 pour modification du calendrier de réalisation de l'opération) :

	BENEFICIAIRE	OPERATION	TYPE D'AVENANT	DATE DE SIGNATU RE
1	VAR ULM	ACQUISITION D'ULM PENDULAIRES ET PARAMOTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE LOISIRS AERIENS ECORESPONSABLES	Erreur matérielle	15/10/18
2	CLUSTER PROVENCE ROSE	FEDERER LES ENTREPRISES & ANIMER LE RESEAU DU CLUSTER PAR UN CYCLE D'ACTIONS COMMUNES	Modification du calendrier de réalisation	26/03/19
3	LAFITAU	CREATION DE LA BISCUITERIE SAINT LOUIS : PHASE 1, ETUDES PREALABLES ET COMMUNICATION	Modification du calendrier de réalisation	05/04/19
4	ECOSCIENCE PROVENCE	ETUDE ET REFLEXION SUR UNE MONNAIE LOCALE EN PROVENCE VERTE : QUELLES OPPORTUNITES POUR LE TERRITOIRE	Modification du calendrier de réalisation	10/05/19
5	AGRIBIO VAR	ANIMATION DE FILIERES BIO ET LOCALES EN PROVENCE VERTE ET SAINTE-BAUME : RESTAURATION HORS DOMICILE ET FILIERE VOLAILLE	Modification du calendrier de réalisation	40.4

#### **Echanges sur les avenants**

Une question est posée à l'équipe technique sur la possibilité pour un bénéficiaire de modifier les lignes du budget de son projet. Il y est répondu qu'il existe une marge de manœuvre au sein des postes de dépense. Au-delà de cette marge, une potentielle modification des dépenses nécessiterait la passation d'un avenant.

Une autre question est posée sur les modifications de calendrier de réalisation : s'agit-il toujours de « repousser » les dates indiquées sur la convention (et jamais de les avancer) ? Effectivement, les dates indiquées sur la convention sont des dates butoirs. Si l'action est terminée plus tôt que prévu, cela ne pose pas de problème.

#### 4. Restitution des résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER

#### Méthodologie

L'évaluation à mi-parcours a pour objectifs de capitaliser ce qui a été réalisé et d'améliorer la mise en œuvre. Pour ce faire, trois points sont questionnés : l'efficacité des projets programmés et leurs caractéristiques, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre et du fonctionnement du GAL, les plus-values du programme sur le territoire. Les données ont été collectées notamment grâce à 29 entretiens réalisés auprès de membres du Comité de Programmation, de porteurs de projets et partenaires.

#### **Bilan financier**

Au 20/08/19, sur 68 projets présentés en avis d'opportunité, 44 projets sont programmés ou en voie de l'être et 14 ont reçu des paiements. Suite à l'intervention de B. Vaillot, il est à noter la présence de 17 avis défavorables, exprimant qu'il y a une sélectivité et que tout n'est pas accepté comme il est parfois entendu. En réponse à la question de B. Fontaine sur les raisons des abandons, il est précisé que les projets sont abandonnés soit avant le dépôt de la demande de subvention (réflexions sur le projet, abandon dans la demande LEADER) soit après instruction.

Le taux de programmation des projets est de 56 % avec un taux de paiement de 12 %. Les fiches-actions les plus sollicitées sont celles sur les patrimoines, le lien-social et la structuration des filières. La coopération ne connaît pas encore de programmation (ouverture AAP récente, complexité de la fiche-action). Enfin, l'enveloppe sur le fonctionnement et l'animation du GAL est programmée au fur et à mesure de l'avancée de la programmation mais connaît des retards de paiement.

Nous pouvons observer un équilibre entre acteurs publics et privés puisque 51 % des projets sont portés par des structures privées et 49 % par des structures publiques.

Les projets concernent une diversité de secteurs avec une majorité de projets agricoles.

LEADER permet de financer une diversité de postes de dépenses. Les frais salariaux, les prestations de services et les équipements sont les principaux postes en Provence Verte Sainte-Baume.

#### Mise en œuvre et fonctionnement

Le Comité de Programmation connaît importante mobilisation avec un taux de participation moyen de 77 %, le quorum étant toujours atteint. En Provence Verte Sainte Baume, les porteurs de projet viennent présenter les projets pour avis d'opportunité, ce qui n'est pas le cas dans tous les GAL. Or il s'agit d'un point important relevé, positif pour les membres du Comité de Programmation ainsi que pour les porteurs de projet. Cependant quelques-uns de ces derniers ont regretté le manque d'écoute de leur auditoire et la non lecture des pré-projets. Enfin, concernant le manque de renouvellement des membres par rapport à LEADER+ qui avait été ressenti par des acteurs interrogés, B. Vaillot questionne la justesse de ces propos.

Depuis 2019 et la possibilité de réaliser les paiements, des efforts sont réalisés afin de communiquer sur le dispositif : mention de la subvention LEADER lorsque les porteurs de projet communiquent sur leur projet (pas systématiquement) et communication de la part du GAL.

De manière générale les retours sont positifs à propos de l'accompagnement des porteurs de projets, avec des outils qui sont utiles et des informations transmises en direct par l'équipe technique.

Les délais importants relatifs au cycle de gestion des projets apportent des conséquences (porteurs de projets, structure porteuse chef de file). Notons cependant que les délais ont été réduits de 32 %.

Pour sa première programmation, le GAL Provence Verte Sainte-Baume a souhaité avoir une stratégie large. Elle permet effectivement de répondre aux besoins du territoire, cependant il semble que la thématique sur la mobilité est manquante.

De bonnes relations existent avec l'ensemble des partenaires. Une disproportion est observée à propos des cofinancements, avec une majorité de co-financement régional (à hauteur de 89 %). Suite à la demande de M. Basacco à propos du profil des financeurs dans les autres territoires, il est indiqué qu'au sein du GAL du Grand Verdon il y a une participation plus importante du Département des Alpes-de-Haute Provence, même s'il reste une majorité de co-financements régionaux pour l'ensemble des GAL en Provence-Alpes-Côte d' Azur.

#### **Plus-values**

Les projets programmés couvrent l'ensemble du territoire. Cependant moins de projets concernent le Sud-Ouest du territoire. M. Gros précise que cela peut être lié à la création récente du PNR, qui était en préfiguration au début de la programmation LEADER.

41 % des montants sont attribués aux associations loi 1901 (25 641 € en moyenne), 37 % aux collectivités territoriales et leurs groupements (23 236 € en moyenne), 13 % aux établissements ou organismes publics (14 437 € en moyenne) et 9 % aux entreprises (17 259 € en moyenne).

Les différentes plus-values mentionnées durant les entretiens sont : financière, la garantie d'une image de sérieux et de confiance, l'émergence de projets et leur réalisation, l'accompagnement et ingénierie de territoire, l'association public/privé, la mise en réseau.

#### **Recommandations**

- Mobiliser les acteurs autour de la coopération (atelier, mise en place d'un système de tutorat);
- Optimiser le co-financement des projets ;
- Mobiliser les acteurs du Sud-Ouest du territoire (réunions avec agents du PNR, permanences régulières);
- Améliorer la communication sur le programme LEADER (via les communes non représentées au sein du Comité de Programmation) ;
- Réaliser l'évaluation finale en externe et de façon participative.

Enfin, des points seront à rediscuter lors des réflexions sur une prochaine candidature :

- Périmètre et proratisation (lorsqu'un projet a un périmètre d'action en partie hors GAL, il est proratisé géographiquement, c'est-à-dire que le montant total du projet est revu à la baisse en fonction du périmètre qui concerne le GAL): difficultés pour certains porteurs de projets qui doivent déposer des dossiers dans deux GAL;
- Contributions en nature (valorisation à hauteur du SMIC du bénévolat dans le cadre associatif et mise à disposition de salariés à hauteur de l'autofinancement) : difficultés au moment de l'instruction car les outils ne sont pas adaptés (seul GAL à autoriser les contributions en nature) mais permet d'aider les structures qui n'ont pas beaucoup de trésorerie ;
- Plancher (le montant total des dépenses doit être supérieur à 5000 €) : Il est questionné le fait d'augmenter le plancher des dépenses afin d'éviter d'avoir un coût administratif plus important que le coût du projet, mais cela impliquerait de ne plus pouvoir accompagner de « petits » projets ;
- Séparation de projets immatériels et matériels (fiches-actions 1.1 et 1.2): Actuellement, il y a besoin de déposer deux projets pour réaliser un projet dans sa globalité, ce qui complexifie les procédures pour les porteurs de projets;
- Aide publique à 90 % du montant total des dépenses : En lien avec des subventions FEADER qui ont un taux de subvention plus faible, certains GAL ont décidé de plafonner le taux maximal d'aide publique à moins de 90 % :
- Présence d'un Comité technique : permet de filtrer avant la sélection en avis d'opportunité, mais laisse moins de décisions à prendre pour les membres du Comité de Programmation.

Les résultats de l'évaluation sont diffusés via un rapport d'évaluation envoyé aux partenaires le 17/09/19, ainsi qu'un rapport synthétique et d'une fiche-bilan qui sont en cours de réalisation.

Le Comité de Programmation a félicité Laura pour la qualité de son travail et lui a souhaité bonne chance pour ses perspectives professionnelles.

Point d'avancement financier du programme

La maquette en fin de séance affiche donc :

Sous-mesure / Fiche Montant	Montant FEADER des	Montants programmés et à programmer	és et à programmer	Reliquat (virtuel) post programmation AAP3	programmation AAP3
Actions	enveloppes	Montant programmé (au 23/09/19)	Montant maximum à programmer (AAP2V2 + AAP3)	En montants	En %
1.1 - Structuration des filières de territoire	440 000,00 €	282 642,59 €	29 343,60 €	128 013,81 €	29 %
1.2 - Investissements dans les filières de territoire	300 000,000 €	143 352,59 €	31 300,11 €	125 347,30 €	42 %
2.1 - Patrimoines et identité	336 619,56 €	171 219,57 €	85 956,64 €	79 443,35 €	24 %
2.2 - Lien-social	225 000,00 €	175 449,26 €	19 461,60 €	30 089,14 €	13%
3.0 - Projets-pilotes	155 000,00 €	84 120,16 €	0 €	70 879,84 €	46 %
TOTAL	1 456 619,56 €	856 784,17 €	166 061,95 €	433 773,44 €	30%
19.4 Animation fonctionnement du GAL	496 208,00 €	232 188,21 €	0 €	264 019,79 €	53 %

#### 5. PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION

Le prochain Comité de Programmation est programmé pour le lundi 27 janvier 2020 à 9h à Brignoles dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et aura notamment pour objet la présentation en opportunité des nouveaux projets dans le cadre de l'AAP 3 (ayant pour date de clôture le 29 novembre 2019).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 23 septembre 2019 à 12h10. Un moment convivial est proposé aux participants, préparé par l'équipe technique et le traiteur local « Locodici ».



MERCI à TOUTES et à TOUS pour votre PARTICIPATION!

A bientôt dans LEADER en PROVENCE VERTE et SAINTE-BAUME!

